

La naissance de la culture épigraphique latine en *Africa* *

Par ATTILIO MASTINO** ET RAIMONDO ZUCCA

1. Avant de commencer cet exposé, nous voudrions apporter les plus vives salutations de l'Université de Sassari à tous nos collègues marocains ainsi que nos remerciements pour l'accueil et l'hospitalité qu'ils nous réservent durant ces jours-ci.

Nous voudrions également rappeler les travaux du XV^e Congrès international sur l'*Africa Romana*, centré sur le thème « Aux confins de l'Empire : contacts, échanges, conflits » (Tozeur, Tunisie). A la réalisation de cette initiative participe activement un grand nombre de collègues, archéologues, historiens et épigraphistes de l'Institut National des Sciences de l'Archéologie et du Patrimoine de Rabat dirigé par Joudia Hassar Ben Slimane (précédemment assistée par Abdelaziz Touri) ainsi que plusieurs universités marocaines. Les séminaires de Sassari, qui ont suscité l'intérêt de la communauté scientifique internationale, ont permis de créer un réseau de rapports, de relations et d'amitiés qui est, selon nous, le résultat le plus extraordinaire de cette expérience que les deux rives de la Méditerranée ont vécue et partagée.

Cette collaboration, dont les premiers pas remontent au début des années 1980, a vu la participation active de nombreux collègues marocains qui se sont engagés à présenter, lors des Congrès internationaux sur l'*Africa Romana*, les résultats de leurs

investigations archéologiques et épigraphiques, contribuant ainsi au développement de la recherche historique sur la *Mauretania Tingitana* dans ses rapports avec Rome. Parmi eux, nous voudrions surtout mentionner nos éminents collègues Ahmed Siraj de l'Université de Mohammedia et Aomar Akerraz de l'INSAP, sans pour cela oublier Halima Ghazi Ben Maïssa, Mohamed Majdoub, Mohammed Makdoun, Hassan Limane, Mohamed Habibi, Ali Ouahidi, Abdelaziz el-Khayari, Mohamed Behel, Abdelhadi Tazi, auxquels sont venus s'ajouter récemment Sidi Mohammed Alaïoud, Bekkache

* Cet article est la version revue et corrigée (la mise à jour, qui consiste en quelques rectifications et intégrations, ne concerne que la partie africaine) de l'article de R. ZUCCA, « Inscriptiones latinae liberae rei publicae Africae, Sardiniae et Corsicae », in *L'Africa Romana*, XI, Cartagine 1994, p. 1425-1450 (cf. *AE* 1996, 1671). Bien que conçu de façon unitaire, ce texte comprend cinq paragraphes : les paragraphes 1, 2 et 5 ont été rédigés par Attilio Mastino ; les paragraphes 3 et 4, ainsi que le catalogue en appendice, ont été rédigés par Raimondo Zucca. Les auteurs remercient vivement tous ceux qui sont intervenus au débat lors de la présentation de cette communication, à Casablanca, à la Fondation du Roi Abdul-Aziz Al Saoud pour les Etudes Islamiques et les Sciences Humaines (19 avril 2002) et, en particulier, les professeurs Maurice Snzyer, Jehan Desanges, Christine Hamdoune, Ginette Di Vita Evrard pour leurs stimulantes observations. Le catalogue en appendice ne regroupe que les inscriptions républicaines authentiques, la date limite de la recherche étant l'année 31 av. J.-C., en accord avec S. PANCIERA, « Inscriptiones latinae liberae rei publicae », in *Epigrafia, Actes du Colloque international d'épigraphie latine en mémoire de Attilio Deggrasi*, Roma 1991, p. 241.

** Università degli studi di, Sassari

Badia, Abdelaziz Bel-Faïda, Rachid Bouzidi, Aboukacem Chebri, Abdalkader Chergui, Abderrazak el Asri, Rahmoune el-Houcine, Brahim el Kadiri-Boutchich, Habib el-Malik, El-Arby En-Nachioui, Malika Ezzahidi, Hicham Hassini, Abdelfattah Ichkhakh, Mohamed Kbiri Alaoui, Cheddad Abdel-Mohcin, Abdelwahed Oumlil, Amine Younsi.

Nous profitons de l'occasion qui nous est offerte aujourd'hui pour leur exprimer notre plus grande gratitude pour la précieuse collaboration qu'ils nous assurent et nous souhaitons que les prochains congrès de l'*Africa Romana* puissent se dérouler au Maroc et dans quatre ans en Sardaigne. Nous espérons, en outre, que cette expérience commune maroco-italienne pourra s'étendre dans le domaine des recherches sur le territoire et dans celui des enquêtes archéologiques commencées il y a trois ans par Cinzia Vismara (récemment mutée à l'Université de Cassino), Emanuele Papi, Ahmed Siraj et Aomar Akerraz.

La recherche dans le Rif, qui a débuté en 2000, se déroule dans le cadre de l'accord de coopération inter-universitaire passé entre les Universités de Mohammedia et de Cassino et en application des conventions en vigueur entre les Université de Cassino et Mohammedia et l'Institut National des Sciences de l'Archéologie et du Patrimoine.

Cette recherche, financée jusqu'à présent par les ministères italiens de l'Éducation nationale, de l'Université et de la Recherche (fonds cofinancés, dans le cadre d'une recherche coordonnée par A. Mastino), des Affaires Étrangères et par l'Université de Cassino, a comme objectif

la connaissance archéologique de la région, à partir d'une révision critique des sources antiques, médiévales et modernes, à travers l'exploration du territoire et la constitution d'une banque de données utile à la communauté scientifique et aux autorités compétentes en matière d'élaboration de plans de développement.

La première campagne, à laquelle ont participé Ahmed Siraj, Cinzia Vismara, Mohammed Kbiri Alaoui, Caterina Coletti et Liliana Guspini, s'est déroulée en octobre 2000 et elle a consisté essentiellement en une prise de contact initiale avec le territoire, visant à définir une stratégie de la recherche. Les chercheurs ont donc procédé à une exploration préalable de la bande côtière comprise entre Badîs et la Moulouya. A la seconde campagne, qui s'est déroulée en septembre 2001, ont pris part également les professeurs Mohammed Mahjdoub, Beniamino Toro et Michele Di Filippo et les étudiants et doctorants Fatima Bouchmal, Adil Bouhya, Gianluca De Rosa, Khadija El Khadiri, Fabienne Landou et Halima Naji. Les investigations effectuées à cette occasion ont permis d'explorer les sites côtiers et le proche arrière-pays de la bande comprise entre Tarhzout, à l'ouest, et l'embouchure de l'oued Salah, à l'est (cartes 1 : 50.000 : Beni Boufrah, Rouadi, Al-Hoceïma, Boudinar).

La campagne 2002 permet d'explorer la portion de territoire comprise entre les embouchures de l'oued Salah et de la Moulouya et de prospecter plus en détail l'aire destinée à la construction de la route côtière (« rocade »), en partie financée par la Direction Générale pour la Coopération au Développement du ministère italien des Affaires Étrangères.

Parmi les premiers résultats obtenus, nous signalerons, outre la connaissance archéologique des zones explorées et l'affinement des méthodologies à appliquer de façon fonctionnelle à un contexte géomorphologique et archéologique particulièrement complexe, la découverte d'un établissement phénicien, très probablement un *emporium*, situé à l'embouchure de l'oued Amekrane.

2. La culture épigraphique latine en *Africa*, c'est-à-dire au Maghreb, de la Tripolitaine aux côtes atlantiques du Maroc, est née à des époques différentes entre l'orient et l'occident maghrébins, au fur et à mesure de la constitution des *provinciae* africaines, depuis la création de la toute première *provincia Africa*, en 146 av. J.-C., jusqu'à l'établissement, sous le règne de Claude, des provinces de la *Mauretania Caesariensis* et de la *Mauretania Tingitana*.

Au préalable, il faut dire toutefois que le phénomène constitutif de la culture épigraphique latine en Afrique, notamment dans les zones les plus orientales, est le résultat d'un rapport dialectique fondamental entre les codes d'écriture utilisés en Afrique au moment des premières expériences épigraphiques latines et les ateliers de gravure sur pierre auxquels nous devons les textes rédigés dans les différents systèmes d'écriture.

Un passage célèbre du *Bellum Vandalicum* de Procope témoigne, dans la vision de l'écrivain byzantin, influencée probablement par la production littéraire perdue des rois numides, de l'acquisition très ancienne d'une culture alphabétique, en l'occurrence sémitique, par les populations de la *Libye*.

Après avoir mentionné la grande migration des Hébreux de l'Égypte vers la Terre promise, d'abord sous la conduite de Moïse et, après sa mort, sous celle de Josué, fils de Noun, Procope rappelle l'exode des peuples sémitiques de la Palestine vers l'Égypte, dans un premier temps, puis vers la *Libye* :

« Les nouveaux venus l'occupèrent totalement jusqu'aux colonnes d'Hercule et y fondèrent un grand nombre de villes ; leurs descendants y sont restés et parlent encore aujourd'hui la langue des Phéniciens. Ils construisirent même un fort en Numidie, là où se dresse la ville de *Tigisis*. Aux alentours de la grande source, on peut voir deux stèles en pierre blanche qui portent, gravée en caractères phéniciens et dans la langue des Phéniciens, une inscription qui signifie : "Nous sommes ceux qui ont fui le brigand Josué, fils de Noun". »¹

Les chercheurs ont proposé différentes interprétations du texte de Procope, balançant entre une négation totale de l'authenticité de l'évènement (St. Gsell) et une acceptation sujette à divers décodages. Ces derniers vont de l'*ethnos* phénicien (Cl. Lepelley) à celui des *Phoinikes* comprenant un grand nombre de peuples levantins parmi lesquels les Cariens (G. Pugliese Carratelli, A. Di Vita)², en passant par l'*ethnos* numide ou encore libyque. Il est important toutefois de souligner l'attention que Procope a accordée à ce double document épigraphique, dont il a décrit le support (la stèle), le matériau (la pierre blanche), la position géographique (près de la grande source de la ville de *Tigisis*, l'actuelle Aïn-el-Bordj, située à 50 km au sud-est de Constantine), l'aspect paléographique (les caractères phéniciens), les caractéristiques linguistiques (la langue des Phéniciens) et enfin

le déchiffrement (la traduction du texte en grec).

Indépendamment de la valeur de l'analyse épigraphique faite par Procope – il pourrait s'agir tout simplement de stèles puniques ou libyques – il est important pour notre thèse de vérifier l'association d'un document épigraphique à la plus ancienne expansion sémitique en Occident, que l'on peut situer aux alentours du XII^e siècle av. J.-C., à une période coïncidant avec les traditions classiques concernant les fondations des temples de *Utica* (*Apollonion*, ou temple de Reshef, que Pline situe 1178 ans avant son époque)³ et de *Lixus* (*Herakleion* ou temple de Melqart, plus ancien, selon Pline, que l'*Herakleion* gaditan, datable probablement de 1110 av. J.-C.)⁴

Les études contemporaines tendent, on le sait, à ignorer la valeur chronologique de ces traditions et préfèrent donner du crédit, pour la *Libye* également, à la thèse d'une initiative coloniale limitée à la ville de Tyr, à partir de la première moitié du IX^e siècle, lorsque les Annales Phéniciennes utilisées par Ménandre d'Ephèse chez Flavius Josèphe attestent la fondation de la colonie, non identifiée, de *Auxa* en *Libye* par le roi tyrien Ithobaal I^{er}⁵.

Les premières attestations épigraphiques phéniciennes d'Afrique proviennent de la petite île de Mogador, située juste en face d'Essaouira. Il s'agit d'une centaine de graffitis sur céramique très brefs portant des noms propres sémitiques parmi lesquels *B'LYTN* (Baal Yaton), *MGN* (Magon), *ZMLKT*⁶.

Les textes les plus anciennement datés remontent à la fin du VIII^e siècle av. J.-C. et sont comparables aux graffitis phé-

ciens de l'aire ibérique du Morro de Mezquitilla et de Trayamar, étudiés récemment par M. G. Guzzo Amadasi⁷.

Sous le profil épigraphique, Carthage n'a restitué, à ce jour, de documents écrits qu'à partir du deuxième quart du VII^e siècle av. J.-C., époque de laquelle on peut dater le médaillon en or d'Ishmillek.

C'est à partir de cette époque que se développe l'activité d'*officinae lapidariae* auxquelles on doit les milliers d'inscriptions sacrées gravées sur les stèles du *tophet* de Salammbô aussi bien que d'imposantes inscriptions sacrées tel le grand Tarif dit de Marseille, concernant les tarifs sacrificiels du Temple de Baal Saphon de Carthage, des inscriptions à caractère public comme celle de La Malga, où il est question de la construction de la route qui longe la plaine située en face de la Nouvelle Porte du mur méridional de Carthage (édition Dupont-Sommer de 1968)⁸, des textes funéraires mentionnant le défunt et ses ascendants, et éventuellement les charges revêtues ou le métier pratiqué ; ce sont des textes épigraphes très peu répandus par rapport aux inscriptions sacrées, comme l'a observé Sabatino Moscati⁹.

Parallèlement aux *officinae lapidariae*, se développent des ateliers spécialisés dans la production d'objets en matériaux différents, comme par exemple des objets en métal, ou des laboratoires de gravure sur pierres précieuses, en particulier de cachets scarabéïdes, auxquels on doit l'apport épigraphique qui apparaît parfois sur ces catégories d'objets.

Citons encore d'autres catégories de *instrumentum domesticum* : par exemple, des supports d'amphores portant souvent,

gravé à cru, le nom du propriétaire, ou des couvercles et des amphores phéniciennes sur lesquels le nom du propriétaire a été gravé avant la cuisson sur les anses et le corps même¹⁰.

Nous réserverons une place à part aux graffitis et aux inscriptions à l'encre sur *ostrakon*, concernant les catégories de documents les plus variées, en particulier ceux qui relèvent du domaine économique, aux cachets en terre cuite des documents et aux légendes des monnaies qui présentent des lettres en relief.

Nous pouvons donc vérifier que, durant cinq longs siècles au moins, Carthage a abrité des ateliers de gravure spécialisés dans la production de différentes catégories épigraphiques qui, bien qu'anéantis par l'incendie de la ville à la fin de la troisième guerre punique, ont fortement contribué à l'« éducation épigraphique » des autres ateliers de la *chora* de Carthage et ont constitué le modèle « urbain » de référence pour les ateliers des cités puniques du territoire carthaginois en Afrique et des royaumes de Numidie et de Maurétanie.

L'aire de diffusion des inscriptions puniques africaines, aussi bien de celles en graphie proprement punique que de celles en cursive néo-punique, est extrêmement vaste et embrasse tout le Maghreb, de la Tripolitaine au Maroc. Il convient cependant de rappeler, outre les produits de haute qualité et nombreux de certaines agglomérations urbaines, telles *Lepcis Magna* en Tripolitaine, *Hadrumentum* en Byzacène, *Cirta* en Numidie et *Volubilis* en Tingitane, pour ne citer que les exemples les plus éclatants, l'existence de témoignages mineurs et sporadiques provenant de zones côtières et d'agglomérations de l'intérieur.

La définition chronologique de chaque texte pose également problème : la diffusion de l'épigraphie punique (et en particulier néo-punique) à l'ouest du territoire carthaginois d'origine, qui correspond essentiellement à la *provincia* de l'*Africa* de 146 av. J.-C., est très sélective et concerne les territoires conquis par Carthage au IV^e siècle, perdus ensuite au profit de la monarchie numide, ainsi que les villes capitales des royaumes de Numidie et de Maurétanie et leurs zones d'influence¹¹.

Comme l'a observé Sabatino Moscati :

« In Africa la lingua e la scrittura punica dovettero affermarsi anche al di là del territorio direttamente controllato da Cartagine. [...] Per quanto riguarda la scrittura, ciò fu dovuto in massima parte all'empio dato dai re locali, per i quali Cartagine era il centro culturale su cui modellarsi. Così le monete di Siface, del figlio Vermina e di Massinissa hanno leggende in punico ; lo stesso Massinissa lasciò a Malta un'iscrizione in punico, secondo quanto ricorda Cicerone nelle Verrine. »¹²

L'épigraphie libyque, dont les caractères alphabétiques sont amplement tributaires du modèle sémitique, comme les études de G. Simon, F. Millar et L. Galand l'ont établi avec certitude¹³, révèle un autre aspect de l'influence de l'écriture punique en Afrique.

Dans le domaine de l'épigraphie libyque, G. Camps a établi l'existence d'un alphabet oriental attesté en Tunisie et dans la région d'Annaba, d'un alphabet occidental répandu entre Guelma et l'océan Atlantique, d'un alphabet saharien antique (*tifinagh* antique) auquel s'apparentent de nombreux « grabados alfabéticos líbicos », portant des inscriptions libyco-berbères, des *Insulae Fortunatae*, des Canaries, et plus précisément des îles les plus orienta-

les de Fuerteventura (voir, à ce propos, les études de J.-C. Cabrera Perez) et de Lanzarote (rappelons les études de M. A. Perera Betancort, R. Springer Bunk, M. Cejudo Betancort, J. De Leon Hernández)¹⁴.

Le *tifinagh* (tifinar), terme libyque, formé par *ti* (article) et *finagh* (qui signifie probablement « punique » selon L. Galand) témoigne donc d'une pénétration qui va bien au-delà des frontières de l'Empire romain et qui atteint, dans l'espace, le Mali et les Canaries et, dans le temps, le monde actuel avec le *tifinagh* moderne, apanage des dernières tribus de Touaregs du Sahara¹⁵.

Les inscriptions libyques sont essentiellement funéraires ; mais nous possédons également la célèbre inscription bilingue libyco-punique de *Thugga* qui mentionne le temple de Massinissa¹⁶ et des graffitis libyques sur deux objets de *l'instrumentum domesticum* : une amphore du I^{er} siècle av. J.-C. provenant de *Banasa*¹⁷ et un vase trouvé à *Tiddis* publié par P.-A. Février¹⁸. La documentation épigraphique libyque ne semble pas remonter au-delà des IV^e-III^e siècles av. J.-C. ; par contre, la documentation linguistique libyque pourrait remonter d'après les attestations au VI^e siècle av. J.-C., c'est-à-dire au *Peryplus* (*Le Périples de la mer intérieure*) de Scylax, qui mentionne, le long de la côte algérienne, Πσάμαθος νῆσος πόλιν κατὰ λιμῆν, terme redéfini en grec comme « (l'île) sablonneuse », qui pour J. Desanges indique « l'île de Psamathos (île des sables) », appartenant au registre « des toponymes tout à fait inconnus »¹⁹ ; ce terme appartient en réalité à la couche linguistique libyque, comme l'affirme explicitement, dans le III^e livre

des *Libyka*, Cornelius Alexander Polyhistor le milésien, dont l'activité se situe entre 80 et 50 av. J.-C. Alexandre de Milet, dit le Polyhistor, « celui qui sait tout », donne, en effet, un contexte ponctuel au terme en langue libyque, Σαμαθῶ signifiant « grand » : « Μάγνα νῆσος Λιβυκῆ. Ἀλέξανδρος ἐν τρίτῳ Λιβικῶν. Ἡ κατὰ τὴν τῶν Λιβύων Φωνὴν Σαμαθῶ, ὃ ἐστὶ μεγάλη. τὸ ἐθνικὸν Μαγνίτης διὰ τὸν Λιβυκὸν τύπον ἢ καὶ τὸν Αἰγύπτιον »

L'alphabet grec n'était, somme toute, que très modestement répandu dans l'Afrique punique et son utilisation était liée soit aux échanges commerciaux²⁰, comme l'a récemment relevé J.-P. Morel²¹, soit à la constitution de communautés grecques, ou du moins hellénophones, dans les cités puniques ou numides²².

L'emploi de l'alphabet étrusque fut par contre extrêmement minoritaire bien que l'on possède une inscription étrusque sur une *tessera hospitalis* trouvée à Carthage, datant de la fin du VII^e siècle av. J.-C.²³ et que l'on connaisse des inscriptions étrusques en Afrique encore au I^{er} siècle av. J.-C., à rattacher très certainement à la colonisation marienne ou triumvirale²⁴ ; quelques incertitudes subsistent pour situer le disque en bronze portant deux têtes de béliers affrontés et l'inscription *(p)uni-eun/larθal* (probablement deux anthroponymes étrusques) trouvé dans une tombe punique du III^e siècle av. J.-C., à Gouraya en Algérie (l'antique *Gunugu*), et exposé actuellement au Musée d'Alger²⁵.

3. La romanisation de l'Afrique, sur le plan linguistique et en ce qui concerne la transmission écrite de la langue, s'est traduite, du moins à l'origine, par une juxta-

position du nouveau code d'écriture (l'alphabet latin), et de la langue latine qu'il représentait normalement, aux codes épigraphiques existants sur le territoire africain à partir du VIII^e siècle av. J.-C. La connaissance du latin par les Carthaginois est attestée à l'occasion de leurs rapports avec Rome et avec le monde étrusque qui remontent au VI^e siècle av. J.-C. et dont l'existence est documentée dans les traités successifs rédigés, semble-t-il, en latin et en punique. Polybe rappelle que le premier traité entre Rome et Carthage, qu'il faisait remonter à la première année de la République, sous le consulat de *Lucius Iunius M. f. Brutus* et de *Marcus Horatius M. f. Pulvillus*, donc en 509 av. J.-C., était rédigé dans un latin encore archaïque et quasiment incompréhensible même pour les archivistes du *Tabularium* capitolin, où le document (produit plutôt à Rome qu'à Carthage) était conservé :

« Nous avons transcrit le pacte successivement – écrit Polybe – en nous efforçant de l'interpréter avec la plus grande précision possible ; en effet, la différence entre la langue actuelle des Romains et la langue antique est telle que même les plus experts n'ont pu, malgré leur grande compétence, en comprendre avec difficulté que quelques passages. »²⁶

Le texte du second traité entre Carthage et Rome, daté de 348 av. J.-C., établissait l'interdiction aux navires romains d'exercer le commerce au-delà de l'Espagne sud-orientale : « Ordre est fait aux Romains de ne pratiquer ni piraterie ni négoce et de ne fonder aucune ville au-delà du Beau Promontoire de Mastia et de Tharsis. »²⁷ Le texte de l'accord interdisait de fait aux Romains l'accès au secteur extrême de la mer de Sardaigne, la Méditerranée occidentale, et donc également à la *Mauretania Tingitana*, le Maroc actuel.

Les rapports diplomatiques (avec l'emploi des langues latine et punique) se poursuivent en réalité au cours des guerres puniques et sont attestés jusqu'aux affrontements entre Massinissa et Carthage, à la veille de l'expédition de Scipion Emilien, de la destruction de la ville et de la naissance de la Province romaine d'Afrique dont la capitale fut *Utica*.

M'hamed Fantar a observé que, durant les 150 premières années de la domination romaine de la province africaine, le code de prédilection fut le code punique – en particulier la cursive néo-punique – attesté aussi bien en milieu urbain que dans les districts ruraux, non seulement de l'ancien territoire carthaginois mais également dans le royaume numide et dans les zones côtières de l'Afrique du Nord intéressées par la colonisation phénicienne²⁸.

La naissance tardive d'une épigraphie latine autonome est à rechercher dans la séquence historique des premières phases de la présence romaine en Afrique.

Bien que la conquête de l'Afrique date de 146 av. J.-C.²⁹, Rome, selon la célèbre expression de Theodor Mommsen, se contenta pendant environ un siècle de « garder le cadavre de Carthage » pour empêcher qu'elle ne renaisse³⁰ et la déduction avortée de la *colonia Iunonia Carthago* par *C. Sempronius Gracchus*, en 122 av. J.-C., le confirme bien³¹.

Ce contexte africain du premier siècle de vie de la province ne doit toutefois pas nous inciter à sous-estimer certains phénomènes – en premier lieu commerciaux – qui se développèrent à l'intérieur et à l'extérieur du territoire provincial et dont un grand nombre d'Italiens, responsables de la diffusion de la langue et de l'écriture latines, furent les protagonistes.

L'élection de *Utica* au rang de capitale provinciale comporta pour la ville, outre l'établissement d'un gouverneur, l'implantation de résidents romains parmi lesquels dominaient les *negotiatores*³². *Utica*, ainsi que six autres villes puniques : *Hadrumetum*, *Thapsos*, *Leptis Minus*, *Acholla*, *Usalis* et *Theudalis*³³, à l'occasion de la troisième guerre punique, avait accepté, on le sait, une alliance avec Rome. La présence de noyaux organisés de citoyens romains (*conventus C. R.*) dans cette ville est fort probable, si l'on tient compte en particulier d'une affirmation de Caton d'Utique³⁴.

La colonisation de *Caius Gracchus* n'entraîna pas, en raison de l'opposition radicale des *optimates*, la reconstruction de Carthage ; elle contribua cependant (comme l'a récemment démontré J.-M. Lassère) à l'installation de colons romains et italiens³⁵ dans le Cap Bon et dans la partie sud des vastes territoires traversés par le *Bagradas*³⁶.

Salluste fait état de la présence d'un groupe très important d'Italiens sur le territoire numide, au cours de la guerre de Jugurtha, à l'ouest de la *Fossa Regia*³⁷ : une *multitudo togatorum*³⁸ est attestée dans la capitale, *Cirta*, où ils auraient payé de leur vie leur volte-face en faveur de Jugurtha qui avait assiégé la ville contrôlée par Adherbal³⁹.

La présence d'Italiens est également attestée à *Vaga*, où ils furent massacrés, le jour de la fête des *Cereres*, en même temps que la garnison constituée par Metellus⁴⁰, mais on peut penser à une diffusion d'immigrés italiens implantés dans les différentes villes de la Numidie⁴¹ (cf. n° 29 *Antio*).

A la fin du *Bellum Iugurthinum*, en 103 av. J.-C., une loi de *L. Appuleius Saturninus*⁴², établissait l'assignation de lots de

100 jugères en Afrique aux vétérans issus des troupes de Marius⁴³. Cette colonisation viritaine s'étendit dans le secteur oriental du royaume numide, le long du cours moyen du *Bagradas*⁴⁴ autour de *Thuburnica*⁴⁵, *Thibaris*⁴⁶, *Uchi Maius*⁴⁷ et *Mustis*⁴⁸, qui conservent depuis lors le souvenir de Marius *conditor municipii* ou *coloniae*.

La guerre civile entre Marius et Sylla a eu semble-t-il des conséquences aussi dans le domaine de la colonisation de l'Afrique : Jacques Heurgon a, en effet, attribué aux partisans mariens de *Clusium* les trois inscriptions terminales étrusques trouvées dans la plaine traversée par l'oued Miliana à 50 km au sud-ouest de Carthage⁴⁹.

La politique de colonisation en Afrique ne reprit qu'avec César, après la victoire de Thapsus en 46 av. J.-C. contre les partisans de Pompée⁵⁰, bien que la réalisation du dessein césarien de constitution de la colonie *Iulia Karthago* et des nombreuses autres *coloniae Iuliae*⁵¹ ait été, en fait, l'œuvre d'Octave⁵².

4. J.-M. Lassère a affirmé que les sources littéraires sur la présence d'Italiens en Afrique « sont rarement complétées par des textes épigraphiques »⁵³. Cette situation embarrassante, compte tenu de l'importance (relative) des groupes d'Italiens en Afrique à l'époque républicaine tardive documentée par M. Benabou, exige quelques explications⁵⁴.

On ne peut sérieusement soutenir le caractère aléatoire de la recherche dans l'une des aires les plus riches sur le plan de la production épigraphique⁵⁵ ; on peut plutôt penser que le développement des

officinae lapidariae puniques pourrait avoir conditionné négativement la diffusion d'ateliers spécialisés dans la préparation de textes latins⁵⁶. Il faut d'ailleurs rappeler que toute affirmation énoncée et toute constatation effectuée dans d'autres domaines valent également pour l'Afrique : la naissance d'une épigraphie latine d'envergure monumentale (condition fondamentale pour l'essor d'officines de lapicides) date du principat d'Auguste⁵⁷.

Les premiers documents épigraphiques latins trouvés sur le sol africain sont, en règle générale, sur l'*instrumentum domesticum* : il s'agit de timbres amphoriques, datables encore de l'époque punique, qui témoignent des rapports commerciaux fort anciens entre Carthage et Rome, réglementés d'ailleurs par différents traités romano-carthaginois.

Il faut souligner l'importance de l'*instrumentum domesticum* dans la pénétration de l'alphabet latin en Afrique car, comme l'a observé le regretté Giancarlo Susini, « l'*instrumentum domesticum* svolse un ruolo importante nel processo di acculturazione, dal momento che la conquista di un mercato si doveva accompagnare all'informazione alfabetica »⁵⁸.

Dans le détail, nous observerons que le document épigraphique latin le plus ancien trouvé à Carthage consiste en une coupe de l'atelier des petites estampilles, datant de la fin du IV^e-premier tiers du III^e siècle av. J.-C., sur laquelle sont imprimées en relief quatre lettres A à l'intérieur de cartouches (n° 16). Viennent ensuite des amphores gréco-italiques des III^e-I^{er} siècles av. J.-C. portant des timbres latins, à partir de l'attestation de *Tr(ebios) Lo(s)io(s)*, de la fin du III^e siècle av. J.-C. (n° 19) ; pour

les autres cas, des *Valerii*, des *Antestii* et d'autres *gentes* romaines, nous renvoyons au catalogue, en appendice, rédigé par Raimondo Zucca (n° 20-27). Certains timbres mentionnent les années consulaires jusqu'au consulat de *C. Vibius C.f. Pansa Caetronianus* et de *A. Hirtilius A. f.*, en 43 av. J.-C. (n° 25). Citons également une coupe et une patère à vernis noire (n° 17-18), datables autour de 100 av. J.-C., donc plus anciennes, qui portent le même graffiti *Sp(urii) Asinii*, probablement écrit à la main par leur propriétaire en Afrique (un colon, peut-être, ayant survécu à la déduction avortée de la *colonia Iunonia*?). C'est peut-être à la *colonia Iunonia* que fait allusion l'inscription n° 28 sur un *terminus*, un cippe de délimitation se référant à des assignations de fonds effectuées juste après la mort de *Caius Gracchus* et son remplacement dans le triumvirat *a(gri)s i(udicandis) a(dsignandis)* par *Caius Papirius Carbo*⁵⁹. L'examen paléographique atteste que le *titulus*, rédigé aux alentours de l'année 120 av. J.-C., fut transcrit sur une *tabula* en marbre à l'époque impériale.

D'autres amphores de l'époque républicaine tardive sont attestées en Numidie et plus précisément à *Hippo Regius* où l'on a retrouvé une amphore vinaire Dressel 1 B portant le timbre *FAB* (n° 33) et à *Cirta*, où les fouilles ont permis de mettre au jour une amphore gréco-italique portant le timbre *M. Antesti o(fficina)* (n° 37).

Il faut en outre signaler une amphore trouvée à *Lepcis Magna* (n° 1) avec une inscription peinte en rouge, datable de l'année 107 av. J.-C., sur la base de la mention du consulat de *Lucius Cassius* et de *Caius Marius*, à relier probablement avec

l'activité militaire en Afrique de ces derniers durant la guerre jugurthine.

Dans la partie occidentale la plus éloignée, à part deux fragments de *mortaria* de *Volubilis*, datables autour de 100 av. J.-C., qui portent des marques de fabrication grecque (Διονει εφΔιόφαντος)⁶⁰, les premières attestations épigraphiques latines relèvent une fois encore de l'*instrumentum domesticum* : de *Volubilis*, nous possédons, en effet, une *massa plumbea*, un lingot de plomb provenant de *Carthago Nova*, qui porte la marque *C. Pontilieni M. f. Fab(ia tribu)*, c'est-à-dire d'un membre de la *gens Pontiliena* concessionnaire de l'exploitation des mines de plomb de l'arrière-pays de Carthagène, aux alentours de 50 av. J.-C.⁶¹

Toujours au Maroc, principalement à *Lixus* et à *Volubilis* pour la période antérieure à la constitution de la province sous Claude 1^{er}, entre 20 av. J.-C. et environ l'an 37 ap. J.-C., on connaît des estampilles d'ateliers de sigillée italique, provenant d'*Arretium*, attribuables à 24 *servi* ou *officinatores*⁶².

Les plus anciennes inscriptions lapidaires latines d'Afrique se trouvent en Numidie, à *Cirta*, dans le *tophet* d'El-Hofra⁶³, un ensemble sacré d'origine punique. Ce sanctuaire, dédié à Saturne, abrite des stèles décorées de symboles puniques habituels (signe de Tanit, croissant lunaire et disque solaire, fruits, etc.), et surtout des inscriptions votives à Baal Hammon et Tanit en caractères puniques. Dans le *tophet*, se trouvent aussi 17 autres stèles, identiques du point de vue de la typologie et des symboles avec des inscriptions grecques, parmi lesquelles une faite par un italien Γάιος Σερόιος, ainsi que trois stèles avec des inscriptions latines, remontant très probablement aux années qui

précédèrent le massacre des Italiens de *Cirta* par Jugurtha. Il s'agit des dédicaces de *C. Mu(n)atio(s) Saturni (sacerdos ?)* (n° 34), d'[- -] *Anton(ios) sa[c(erdos)]* (?) ou mieux *Sa[turninus]* (n° 35) et d'un *Gabiedio(s)* (n° 36). La réalisation des stèles commandées par les Italiens résidant à *Cirta* est de toute évidence l'œuvre des *officinae lapidariae* de tradition punique, dont l'activité remontait au moins au III^e siècle av. J.-C.⁶⁴

Les ateliers des *civitates* d'origine punique ou numide entre la fin de l'époque républicaine et l'époque d'Antonin le Pieux témoignent de cette liaison inextricable entre les différentes épigraphies punique, libyque, grecque et surtout latine.

Les inscriptions bilingues ou trilingues, punico-latines (et éventuellement grecques) et libyco-latines revêtent pour notre thèse un intérêt particulier.

Dans ces cas, un seul support au service des diverses épigraphies permet de mettre en évidence l'appartenance des monuments épigraphiques aux mêmes ateliers.

Les inscriptions bilingues néo-puniques et latines de *Lepcis Magna* témoignent de la qualité très haute des *officinae lapidariae* locales chargées de réaliser des textes à caractère monumental commémorant des actes d'évergétisme, une pratique très répandue entre l'époque d'Auguste et celle des Flaviens, ayant comme objet le marché, le théâtre ou le temple de *Iuppiter Dolichenus*.

Il faut rappeler en particulier :

- la dédicace néo-punique dans la première moitié du I^{er} siècle av. J.-C. d'une statue en bronze à ŠDRP' et à MLK-ŠTRT, sur décision des notables de *Lepcis* et de tout le peuple de *Lep[cis]*⁶⁵ ;
- l'inscription néo-punique gravée sur

deux blocs de la frise de couronnement de l'édifice oriental du marché, mentionnant un suffète de l'époque d'Auguste et, plus précisément, de 8 av. J.-C.⁶⁶ ;

- l'inscription latine, gravée sur 31 blocs du mur sud-occidental du marché, dont le texte est presque identique à celui de la précédente. Y sont évoqués : Auguste dans sa XV^e puissance tribunicienne, le patron *M(arcus) Licinius M. f(ilius) Crassus Frugi augur*, les *flamines August(i) Caesaris* et un *sufes, flamen, praefectus sacrorum*⁶⁷ ;
- les inscriptions bilingues du théâtre, dont la datation se situe entre 1 et 2 ap. J.-C., mentionnant Auguste dans sa XXIV^e puissance tribunicienne, le souvenir d'*Annobal Rufus ornator patriae, amator concordiae, / flamen, sufes, praef(ectus) sacr(or)um Himilchonis Tapapi f(ilius)*⁶⁸ ;
- l'inscription bilingue latine et néo-punique gravée sur deux côtés d'un autel octogonal, trouvé près du théâtre. L'inscription latine est répétée sur la balustrade de l'orchestre. Il est question d'un suffète *flamen perpetuus, amator patriae, amator civium, ornator pat[ri]ae, / amator concor[di]ae, cui primo / ordo et populus / ob merita mai[or]um eius et ipsius / lato-clavo sem[per] uti concessit*. Sa datation (entre janvier et septembre de 92 ap. J.-C.) correspond à la XVI^e puissance tribunicienne de Domitien⁶⁹.

Le texte punique précise que le suffète *Tiberius Claudius Sestius*, fils de *Tiberius Claudius Sestius*, de la tribu *Quirina*, préfet du culte, flamine du divin Vespasien, suffète, flamine perpétuel, amant de la patrie, amant des membres du peuple, gloire de la patrie, sauveur (?) des membres du

peuple, amant de la paix, a obtenu la concession à vie du laticlave de la part des notables de *Lepcis* et du peuple de *Lepcis*, pour ses services loyaux envers l'Etat et ceux de ses ancêtres ;

- l'inscription bilingue latine et néo-punique, mentionnant un suffète anonyme et provenant du temple de *Iuppiter Dolichenus*, datable de l'époque de Domitien⁷⁰ ;
- l'inscription bilingue, latine et néo-punique, mentionnant un suffète *Boncarth Muthumbalis f(ilius) / sobti, IIIvir macelli* et provenant du marché ; il s'agit d'une dédicace à *Liber Pater-ŠDRP' BDMLQRT*, toujours du I^{er} siècle ap. J.-C.⁷¹

La plaque provenant d'Henchir Aouïne, dans le territoire de *Uthina (Africa Vetus)*⁷², avec une inscription trilingue, latine, grecque et néo-punique, remontant à la première moitié du I^{er} siècle ap. J.-C., environ un demi-siècle avant l'établissement de la colonie d'Octave constituée par les vétérans de la *XIII legio (Colonia Iulia Pietas Tertiadecimanorum Uthina)*⁷³, est un cas particulier. Cette plaque en calcaire, fragmentaire, constituait probablement une partie d'une *arula* ou, mieux encore, la base d'une statuette offerte à la divinité dans un sanctuaire inconnu.

Le texte trilingue est le suivant (n° 30) :

– Texte latin : *Q. Marci[us---] / Protomachus, [decuma] / facta, l(ibens) m(erito) ?* ou bien *L(ucio) M(arcio) co(n)s(ule) M[---]*.

– Texte grec : *Κούινκτος Μαρκίο[ς Πρωτό] / μαχος, Ἡερακλείδο[υ ιατρούς]*.

– Texte punique : *Quintus Marcius Proto[machus]* le médecin a offert cet autel, en l'année des suffètes Abdelmerqart et Adoba[all].

L'épigraphie latine mentionne l'offrande de l'*arula* par le médecin *Q. Marcius Protomachus* (dont le statut d'affranchi était vraisemblablement indiqué dans la lacune de la ligne 1) à une divinité, probablement *Hercules*, après la dédicace au dieu de la *decima* des biens sauvegardés ou obtenus grâce à l'intervention divine⁷⁴.

Les trois textes suivent chacun la logique interne du code linguistique et culturel dans lequel ils ont été rédigés ; c'est pourquoi ils sont parallèles sans pour cela être analogues, ce qui est une caractéristique habituelle des textes plurilingues.

En particulier, on peut remarquer dans le texte latin la présence d'un ensemble d'éléments du formulaire des inscriptions votives romaines (*l(ibens) m(erito)*) et, si l'on accepte l'intégration de la formule [*dec(uma)*] *facta* sur laquelle s'est penché récemment Lidio Gasperini⁷⁵, de la dédicace de la *decima* à *Hercules*. Selon Z. Benzina Ben Abdallah⁷⁶, l'intégration [*ara*] *facta* proposée par R. Cagnat⁷⁷, mais qui ne se retrouve pas d'habitude dans les textes d'époque républicaine, serait à exclure ; en revanche, il faut accepter, avec quelque réserve toutefois, le développement du sigle *L. M.* en *L(ucio) M(arcio) co(n)s(ule)* qui avait suscité quelques perplexités chez différents auteurs⁷⁸, alors que la séquence, même abrégée, *D(ecuma) F(acta) L(ibens) M(erito)* est conforme aux canons des textes votifs d'Hercule⁷⁹.

Les textes grec et punique présentent des éléments propres aux deux cultures, en particulier la profession de *ιατρος*, « médecin », dans le texte grec⁸⁰, et la datation avec les suffètes éponymes (probablement de la cité de *Uthina*)⁸¹ dans le texte sémitique.

Par contre, aucun des trois textes ne mentionne le nom de la divinité car celle-ci était, probablement, la seule titulaire du sanctuaire où l'*anathema* de *Q. Marcius Protomachus* fut déposé ; sans doute s'agit-il de Melqart-Herakles-Hercules, à en juger par la mention [*dec(uma)*] *facta* dans l'inscription latine.

Dans d'autres cas, l'emploi exclusif du latin témoigne de l'adaptation laborieuse du nouveau code linguistique au formulaire punique, en particulier dans les textes à caractère sacré.

Le cas d'une inscription de *Sucubi*, qui date du I^{er} siècle ap. J.-C. et qui commémore la construction de la *porticus* du *templum Plutonis*, dans l'année des *sufetes Izazcus* et *Zrubal, An(n)onis f(i)lius*, illustre de façon exemplaire cette affirmation. Son premier éditeur, Claude Poinssot, observa que le texte latin, très riche en « punicismes », pouvait être la traduction d'un texte original néo-punique⁸². *Sucubi* était une *civitas* suffétale, caractérisée par une tradition culturelle punique fortement enracinée, qui, si l'on s'en tient à la documentation actuellement disponible, ne présente aucune évolution institutionnelle durant l'époque impériale.

Rappelons encore que Azedine Beschaouch a relevé dans deux textes votifs latins de *Mactar* et de *Musti* le lexème punique *idurio*, « espace sacré délimité par un mur d'enceinte », adapté à la langue latine⁸³.

Ce lien étroit entre les différentes épigraphies se retrouve également dans l'ensemble des textes qui, indépendamment de leur adaptation aux exigences du formulaire romain, mettent en évidence, dans l'anthroponomastique et dans les structu-

res administratives urbaines, l'existence d'un cadre culturel et linguistique pré-romain, comme l'atteste la tessère d'hospitalité de *Curubis*.

L'on peut donc affirmer que la naissance d'une épigraphie latine « pure » va de pair avec les déductions coloniales de vétérans ou de civils, sans pour cela sous-estimer l'importance des *officinae lapidariae*, spécialisées dans la production de textes épigraphiques latins en Afrique, créées à l'initiative des *negotiatores italici*⁸⁴ : le document le plus intéressant est probablement la dédicace latine, retrouvée aux alentours immédiats d'un sanctuaire de *Saturnus* et *Caelestis*, posée *Augusto deo* par les *cives Romani qui Thinissut negotiantur*, qui témoigne du culte divin voué à Auguste vivant parallèlement au culte des ancêtres du sanctuaire de tradition punique⁸⁵. Dans ce même lieu de culte, une inscription néo-punique gravée sur une plaque de marbre rectangulaire à corniche moulurée, datable du I^{er} siècle av. J.-C., avait été dédiée au Seigneur B'L et à TNT « face » de B'L ou « reflet de Ba'al », et qui rappelle l'inauguration du sanctuaire ainsi que l'achat de quatre vases pour les libations, deux bassins et deux *zebarims* (ustensiles cultuels dont la fonction n'est pas définie)⁸⁶.

Il faut aussi souligner le grand intérêt des dédicaces effectuées par la *legio III Augusta* et par les *cobortes auxiliariae* stationnées dans les *provinciae* africaines, un thème que récemment Y. Le Bohec a affronté⁸⁷. Enfin, les dédicaces aux anciens rois de Numidie, telle celle gravée sur la base de Hiempsal, fils du roi Gauda, à *Thubursicu Numidarum*⁸⁸, remontent très probablement à l'époque impériale⁸⁹.

La *Colonia Iulia Carthago* représente un excellent exemple : les *officinae lapidariae*

créées entre le règne de César et celui d'Auguste fournissent des typologies de supports (en particulier des stèles cintrées), des caractères formulaires et onomastiques d'importation italienne. Il s'agit essentiellement des épitaphes du Cimetière des *Officiales* de Carthage (n^{os} 6-7-8-9-10-11-12-13-14-15), quoique le niveau le plus profond de la nécropole de Bir-ez-Zitoun, explorée par le Père Delattre en 1896, où les inhumations et les incinérations sont signalées par des « stèles anépigraphes »⁹⁰, pourrait, selon J.-M. Lassère, remonter aux « colons de Gracchus »⁹¹. En ce qui concerne les stèles gravées, J.-M. Lassère a, sur la base des caractéristiques des supports et sur l'analyse des épitaphes, proposé les conclusions suivantes : « Les épitaphes du cimetière inférieur des *Officiales* qui ne portent pas mention de l'âge du défunt seraient plus anciennes, et correspondraient à la colonisation de César »⁹². On peut observer en effet que, normalement, les stèles dont le texte est dénué de données bio-métriques sont rectangulaires⁹³, alors que celles mentionnant l'âge des défunts présentent un couronnement cintré, trapézoïdal ou triangulaire⁹⁴. Les plaques rectangulaires pouvaient être insérées dans une stèle⁹⁵, ou bien constituer la fermeture de la niche d'un *columbarium*⁹⁶, ou bien être scellées dans un petit monument funéraire⁹⁷. Une seule⁹⁸ présente des données bio-métriques qui permettraient de la situer à l'époque post-césarienne. Le seul cas d'ossuaire avec épitaphe ne mentionne qu'un homme, affranchi d'une femme⁹⁹.

Ce sont les ateliers de la capitale de la province de l'*Africa* qui constitueront les modèles d'excellence épigraphique, comme

c'est le cas pour les *officinae lapidariae* des anciennes *civitates* puniques et indigènes.

Mais, en dépit des nombreuses lacunes que présentent les informations dont nous disposons sur l'épigraphie primitive des colonies *Iuliae* et d'Octave, faute de recherches dans des colonies comme *Neapolis*, *Carpis* et bien d'autres, nous pouvons supposer que même les colonies déduites ont très certainement contribué, avec leurs ateliers de gravure, à l'éducation épigraphique des centres moins importants de leurs territoires et des cités avoisinantes.

Le Musée du Bardo¹⁰⁰ conserve un bloc (n° 2), remployé dans une habitation de Kurba d'où il a été transporté, provenant de *Curubis* et qui faisait probablement partie, à l'origine, des fortifications mentionnées dans l'inscription qui y est gravée.

Le texte commémore la construction des différents éléments de fortifications de *Curubis*, dont la liste est ainsi dressée : *murus*¹⁰¹, *turres*¹⁰², *posteiucus*¹⁰³ et *fossa*¹⁰⁴.

La mention des deux *legati propraetore*, *P. Attius Varus* et *C. Considius Longus*, bien connus par les sources littéraires¹⁰⁵, permet d'établir la datation du texte aux environs de 48-46 av. J.-C. *Attius Varus* fut *praetor* dans la province d'Afrique en 51 av. J.-C. Revenu en Italie, il prit parti pour Pompée durant la guerre civile. Battu à plusieurs reprises, il se retira en Afrique où il organisa deux légions, s'opposant au débarquement de Aelius Tubéron choisi par Pompée comme légat en Afrique.

Mais *Varus* ne put empêcher le débarquement à *Utica* du césarien Curion, qu'il battit cependant, avec l'aide du roi Juba 1^{er}, au cours de la bataille du *Bagradas*.

C. Considius Longus, collègue de *Varus*, s'établit à *Hadrumetum* (située à 80 km au

sud de *Curubis*) où, reconnaissant de façon éclatante le rang d'*imperator* au lieutenant de Pompée, Metellus Scipion, refusa de recevoir une lettre de l'*imperator Caesar* qui lui avait été remise par un messenger qu'il fit exécuter. Après s'être installé à *Thysdrus*, située à 50 km au sud d'Hadrumète, il dut subir le siège des Césariens et fut rapidement abandonné par ses troupes. *Longus* tenta alors de rejoindre le royaume de Juba mais il fut assassiné par les barbares de son escorte. L'inscription de *Curubis* se situe donc à un moment où, probablement après le débarquement de Curion, il était nécessaire de fortifier ce centre côtier florissant du Cap Bon¹⁰⁶. Les travaux furent suivis par un *praefectus*, peu connu, *L. Tettius T. f.*, chargé probablement de l'administration militaire de la ville.

L'inscription n° 3, provenant elle aussi de *Curubis*, datable de 45 av. J.-C., célèbre la construction du mur d'enceinte en *opus quadratum*¹⁰⁷ de l'*oppidum* de *Curubis*, par *L. Pomponius L. libertus Malc[io]*¹⁰⁸, duumvir (de la colonie curubitaine) probablement pour la seconde fois¹⁰⁹. *Curubis*¹¹⁰, centre punique important de la rive méridionale du Cap Bon, durant la guerre qui opposa les partisans de César à ceux de Pompée, tomba d'abord aux mains des légats de Pompée qui entreprirent la construction des fortifications de la cité¹¹¹ pour passer ensuite sous le pouvoir de César qui la récompensa en y constituant la colonie *Iulia Curubis*, dont probablement *L. Pomponius L. libertus Malc[io]*, représentant de la communauté punique, affranchi par un parent du *patronus* de *Curubis* *C. Pomponius*¹¹², fut duumvir avec un autre collègue durant le premier collè-

ge duumviral de l'histoire de la ville (46 av. J.-C.). L'année suivante, *L. Pomponius*, reconduit dans sa charge, fit achever la construction de la fortification – [*urum oppidi totum*] – sans naturellement la moindre référence aux énormes structures défensives déjà érigées par les partisans de Pompée et, vraisemblablement, très gravement endommagées lorsque la ville passa sous la domination de César¹¹³.

Le texte n° 5, retrouvé à Tunis, nous ramène une fois encore à *Curubis* : il s'agit d'une *tabula* en bronze fragmentaire conservée à Paris, sur laquelle est gravé un acte de patronage et de clientèle entre le *patronus C. Pomponiu[s---*], résidant probablement à *Tunes*, le *senatus* et le *populus* des *Cur[ubitani]*, stipulé le 26 avril d'une année au cours de laquelle César revêtit la charge de consul (en 48 av. J.-C., peut-être, lorsque *Curubis*, qui n'était pas encore une colonie césarienne, était administrée par deux suffètes, dont la présence serait difficilement justifiable après la déduction de la colonie)¹¹⁴. Les *legati* chargés de remettre la *tessera* au *patronus* furent, outre les deux suffètes qui ont un nom punique ([*---*] fils de *Hmilco*¹¹⁵ et *Zentuci*¹¹⁶, dont le patronyme était indiqué dans la partie manquante du texte), sept membres de la communauté indigène de *Curubis* dont les noms sont mentionnés : *Muthunilim*¹¹⁷, fils de *Hi[---*]¹¹⁸ ; [*---*], fils de *Milcaton*¹¹⁹ ; *Baric*¹²⁰, fils de *H[---*] ; [*---*], fils de *Ammicar*¹²¹ ; *Zecenor*¹²², fils de [*---*] ; [*---*], fils de *Ammicar*, homonyme du précédent ; *Lilva*¹²³, fils de *Mi[---*].

Entre la fin de l'époque républicaine et le début de l'empire, il existe fréquemment un rapport de patronage entre des citoyens romains et des communautés

indigènes africaines, dont les élites, dont témoigne la liste des *legati*, sont caractérisées par le système onomastique punique ou punicisé¹²⁴.

L'inscription n° 4 atteste de la construction, près des *Aquae Carpitanae*, de thermes, par ordre du *quaestor propr(aetore) D. Laelius*, pendant le gouvernement de l'*Africa Vetus* par *Q. Cornificius*¹²⁵. Le *terminus ante quem* est 42 av. J.-C., l'année de l'assassinat de *Laelius* et de *Cornificius* par *Titus Sextius*¹²⁶.

L'inscription ne commémore pas un acte privé d'évergétisme, l'indication de *sua pecunia aut similia*¹²⁷ n'y figurant pas, mais une œuvre publique réalisée directement par le trésor provincial probablement parce que, malgré l'appartenance des *Aquae Carpitanae* au *territorium* de la *colonia Iulia Carpis* constituée par César¹²⁸, les eaux minérales des thermes représentaient une ressource domaniale¹²⁹.

Les constructions réalisées par ordre de *Laelius* ne correspondent pas à un établissement thermal complet, mais seulement à certains secteurs : il s'agit des salles utilisées pour les *sudationes (assa)*¹³⁰, de la salle où les sportifs se lavaient à l'aide de strigiles (*destrictarium*)¹³¹ et d'un *solarium*, salle dont la destination est incertaine¹³².

Il est probable que la plaque d'*Utica* (n° 31), posée par les *stipendiarii pagorum Muxsi, Gususi* et *Zeugei* en l'honneur du questeur *Q. Numerius Rufus*¹³³, remonte à l'époque républicaine, aux alentours de 60 av. J.-C. : les *pagi* mentionnés dans cette inscription sont de « vastes districts groupant de multiples cités stipendiaires »¹³⁴, il ne s'agit donc pas de *pagi civium Romanorum* qui vivaient comme des structures administratives romaines autonomes, parallèlement

aux *civitates* indigènes¹³⁵. Le territoire des *pagi* de *Muxsus*, *Gususus* et *Zeugei* faisaient partie de la *chora* de Carthage qui fut transformée en 146 en province d'Afrique¹³⁶.

Le triumvir Lépide est mentionné, en 36 av. J.-C., sur une plaque de marbre de Chemtou¹³⁷ (n° 32), sur un monument érigé par *decretum* de l'*ordo decurionum* de *Thabraca*¹³⁸, où il est acclamé trois fois *imperator*, grand pontife, deux fois triumvir pour la reconstitution de la République, deux fois consul, *patronus* des *Thabraceni*.

Le rang de *patronus* de la communauté des *Thabraceni* dont il est question dans le texte concernant Lépide nous incite à exclure que le triumvir ait été le *conditor* de la *colonia Thabracenorum* ou qu'au moment de la dédicace la colonie fût déjà constituée.

En effet, la mention de l'*ordo decurionum*, qui n'est pas une preuve sûre de l'ordre colonial ou municipal d'une cité, est cependant l'indice certain d'un processus, en cours à l'époque, de romanisation des structures administratives de la ville. Pline mentionne *Thabraca* comme *oppidum civium Romanorum*, alors que la titulature complète de la colonie *V(---) P(---) Iulia Thabracenorum* est connue grâce à des documents épigraphiques datant de l'époque impériale.

5. L'exemple de la *Mauretania Tingitana* est également éloquent : *Volubilis, regia Iubae*, selon l'expression emphatique et probablement erronée de Jérôme Carcopino¹³⁹, au lendemain de son accession au rang de province sous le règne de Claude 1^{er} et de sa *constitutio* municipale, offre un cadre très riche en épigraphie latine, étroitement liée

aux modèles d'importation romaine, *in primis* sur la base de la statue de *M. Val(erius) Bostaris f(ilius) Gal(eria) Severus* dont seuls certains éléments de l'inscription, le nom patronymique *Bostaris f(ilius)* et la magistrature de *sufes*, parfaitement latinisés, rappellent l'ancien héritage punique¹⁴⁰.

Cette inscription, l'une des plus anciennes de la *Mauretania Tingitana*, atteste la constitution du municipes par Claude 1^{er} et la naturalisation des *incolae*. La naissance de la province, après la mort de Ptolemée, roi de Maurétanie, voulue par Caligula, avait déchaîné de graves désordres et une violente résistance anti-romaine menée par Aedemon : la base du duumvir *M. Val(erius) Severus*, un chef indigène ayant déjà obtenu la citoyenneté romaine sous les rois maures, *praef(ectus) auxiliarioru(m) adversus Aedemonem oppressum bello*, rappelle précisément le rôle que les élites romanisées de *Volubilis* jouèrent pour rétablir l'ordre et pour garantir la paix. Elle atteste également la promotion de la *civitas* pérégrine au rang de municipes, décidée par Claude 1^{er} en 44 ap. J.-C., l'octroi de la citoyenneté romaine, l'*immunitas* fiscale garantie pour dix ans, l'agrégation des *incolae* et enfin l'assignation au trésor municipal des *bona civium bello intersectorum quorum heredes non extabant*¹⁴¹.

Bien que 40 ap. J.-C. soit considéré comme la date de la naissance de la province, les interventions romaines sur le territoire remontent à une époque antérieure d'au moins 70 ans, notamment en ce qui concerne la déduction de colonies et la concession du statut municipal à telle ou telle autre agglomération indigène. Les chercheurs distinguent plusieurs phases :

- a – la colonisation du territoire, entre 33 et 25 av. J.-C. ;
- b – plus tard, le protectorat sur le royaume autonome confié par Auguste à Juba II et à Cléopâtre Séléné, fille de Marc Antoine et de Cléopâtre VII ;
- c – enfin, l'annexion.

C'est surtout la politique d'Octave Auguste qui a fait l'objet d'approfondissements, en particulier en ce qui concerne la déduction des colonies durant l'interrègne entre Bogud et Juba II, lorsque les villes de *Zilil*, *Babba* et *Banasa* furent fondées et des mesures en faveur de *Tingi* furent prises.

Les inscriptions latines trouvées au Maroc sont disloquées sur une aire plutôt vaste, qui arrive au sud jusqu'à Azzemour, à Safi et, encore plus au sud, à la petite île de Mogador, près d'Essaouira. Cette île, à plus de 700 km au sud de Tanger, est probablement l'une des *Purpurariae insulae* mentionnées par Pline¹⁴².

La localité la plus éloignée de la côte à avoir restitué quelques témoignages épigraphiques est, si ce n'est Annoceur, du moins l'oued Bou Hellou, qui se jette dans l'oued Inaouène, environ 50 km à l'est de Fès et en plein territoire des Baquates, mais toujours dans la *[provin]cia Ti[ngitana]*, avec une dédicace à la *Victoria Augusta*¹⁴³.

La province romaine comprenait donc les régions du Rif, la dépression de Taza et la partie la plus occidentale du Moyen Atlas, où se situent les sources du *Lixus*, l'actuel Loukkos (qui baignait *Oppidum Novum* et *Lixus*), du *Sububus*, l'actuel Sebou (qui touchait *Banasa* et *Thamusida*) et du Salat dont l'embouchure se situe entre Rabat et Salé.

A ce jour, les fouilles effectuées au Maroc ont permis de retrouver 900

inscriptions latines dont 845, recueillies par M. Euzennat et J. Marion jusqu'en 1962, ont été publiées par J. Gascou (avec la collaboration de Y. De Kisch pour Tanger) dans le volume *Inscriptions antiques du Maroc*, 2, – *Inscriptions latines*, dans la collection *Etudes d'Antiquités africaines*, CNRS, Paris, 1982¹⁴⁴. Les sites qui ont fourni le plus grand nombre de témoignages sont les suivants : *Volubilis* : 472 textes ; *Banasa* : 163 ; *Tingi* : 51 ; *Sala* : 40 ; *Thamusida* : 40. Parmi ces inscriptions il faut signaler un certain nombre de libellés qui sont considérés dans les manuels comme de véritables textes littéraires, telle la *Tabula Banasitana*, ou encore des diplômes militaires (une trentaine environ). Plusieurs dizaines d'inscriptions, provenant du *Castellum Tamudense*¹⁴⁵, de *Volubilis*¹⁴⁶, de *Sala*¹⁴⁷, de *Zilil*¹⁴⁸, de *Septem Fratres*¹⁴⁹, etc., ont été publiées par la suite.

C'est vraisemblablement à partir de la *Mauretania Tingitana* que la connaissance de l'épigraphie latine s'est propagée vers l'extrême partie occidentale du monde antique, aux *insulae Fortunatae*. Au delà de la survivance du *topos* de l'île des Bienheureux dans la littérature et dans l'histoire, de Sertorius chez Salluste et Plutarque à Horace¹⁵⁰, la découverte dans le gisement d'El-Bebedero, dans l'île de Lanzarote, des premiers éléments de culture matérielle romaine en verre, en bronze et en céramique dans des contextes stratigraphiques circonscrits témoigne de l'existence d'un commerce romain du I^{er} siècle av. J.-C. au III^e siècle ap. J.-C. Les données les plus significatives sont constituées par le matériel amphorique : il s'agit de fragments d'amphores du type *Dressel 1* (probablement) de provenance

campanienne du I^{er} siècle av. J.-C., *Petite Africaine* du II^e siècle ap. J.-C. et *Almagro 51c* du III^e siècle ap. J.-C.¹⁵¹.

Ces éléments permettent, d'autre part, de définir le contexte culturel éventuel des « grabados alfabéticos “pseudo-latins” », cités plus haut, qui ont été trouvés dans de nombreux sites rupestres des îles les plus occidentales de l'archipel, Fuerteventura et Lanzarote, et qui sont différents des « grabados alfabéticos líbicos ». La présence, dans ces « grabados », d'une série alphabétique proprement latine, avec des caractéristiques paléographiques telles la lettre *A* à barre transversale désarticulée et les ligatures entre les lettres *M* et *A*, *N* et *A*, *A* et *V*, incite à préférer, parmi les différentes interprétations attribuées jusqu'à présent à ces inscriptions rupestres, celle de l'acquisition d'un alphabet latin véhiculé par des éléments romains¹⁵².

Revenant à la *Mauretania Tingitana* continentale, il faut observer que la fourchette chronologique de la culture épigraphique latine est extrêmement vaste (environ dix siècles) : *Volubilis*, par exemple, fournit – bien au-delà de la fin du monde antique et du déplacement du

limes romain plus au nord – les attestations les plus tardives de l'épigraphie latine de l'extrême occident : on compte de nombreuses épitaphes latines de personnages chrétiens, dont la datation remonte au VI^e siècle ap. J.-C., voire même au VII^e : c'est le cas du *vice praepositus Iulius*, mort à 68 ans, *die kalendas novembres anno provinciae DLXVII*, à savoir dans la 567^e année de la province, c'est-à-dire le 1^{er} novembre 606 ; signalons encore l'épitaphe de *Iulius Princeps*, dont la *domus eternalis* fut construite *die VII calendas Augustas anno provinciae DLXVI*, c'est-à-dire dans la 566^e année de la province, le 28 juillet 605 ; citons encore la mémoire de la *kaptiva Iulia Rogatiana de Altava*, morte à 76 ans, *anno provinciae DCXVI*, c'est-à-dire dans la 616^e année de la province, à savoir en 655 ap. J.-C. L'épitaphe de *Maternus*, dont la date est plus incertaine, mentionne *anno provinciae DCX*, la 610^e année de la province (649 ap. J.-C.) ou la 560^e année de la province (599 ap. J.-C.)¹⁵³.

Nous sommes, on le voit, devant de précieux témoignages de la vitalité de la culture latine à la fin de l'époque byzantine, jusqu'à la veille de la chute de Carthage aux mains des Arabes.

Appendice

CATALOGUE DES INSCRIPTIONS REPUBLICAINES DE L'AFRIQUE DU NORD

LEPTIS MAGNA

1 - Inscription peinte en rouge sur une amphore (conservée actuellement au British Museum, considérée erronément comme provenant de Carthage).

L. Cassio, / C. Mario / co(n)s(ulibus) (107 av. J.-C.)

CIL I,2², 697 = VIII, 10477,1 = ILLRP II, 1180a.

CVRVBIS

2 - Bloc en calcaire (?) (85 cm [2 pieds + 5/6] x 35 cm [1 pied + 1/6]) appartenant probablement aux fortifications mentionnées dans l'inscription, réemployé (en 1894) dans une maison de Kurba, actuellement conservé au Musée du Bardo.

Une inscription de cinq lignes est gravée sur la face antérieure du bloc (48-46 av. J.-C.). Hauteur des lettres : 5,5 cm.

P(ublius) Attius P(ubli) f(ilius) Vaarus, leg(atus) propr(aetore), / C(aius) Considius C(ai) f(ilius) Longus, leg(atus) propr(aetore), / murum, turres, posteicus / fossam faciundum coer(averunt). / T(itus) Tettius T(iti) f(ilius) Vel(ina tribu) praefectus (operi facendo).

CIL I,2² 780; VIII, 979 = 24099; ILS 5319; ILLRP I, 394, cf. ILLTun 836; Z. BENZINA BEN ABDALLAH, Catalogue des inscriptions latines païennes du Musée du Bardo, Rome 1986, p. 203, n° 519; S. AOUNALLAH, Le Cap Bon, jardin de Carthage. Recherches d'épigraphie et d'histoire

romano-africaine (146 av. J.-C.-235 ap. J.-C.), Bordeaux 2001, p. 250 s., n° 1.

3 - Bloc en calcaire ébréché sur le côté droit (95 cm [3 pieds + 1/6] x 49 cm [1 pied + 2/3]), trouvé dans les ruines de l'aqueduc de *Curubis* mais appartenant très probablement à l'origine à la structure en *opus quadratum* du mur d'enceinte, qui est mentionné dans l'inscription. Hauteur des lettres : 6-4,5 cm. Date : 45 av. J.-C.

C(aio) Caesare imp(eratore), co(n)s(ule) II[II] / L(ucius) Pomponius, L(ucii) l(ibertus), Malc[bi]o ?] / duovir it(erum) ?] / [m]urum oppidi totum ex saxo / quadrato edific(andum) coer(avit).

CIL I,2² 788 = VIII, 977 = 12451; ILS 5320; ILLRP II, 580; Z. BENZINA BEN ABDALLAH, Catalogue des inscriptions latines païennes du Musée du Bardo, op. cit., p. 144 s., n° 372 (L(ucius) Pomponius, L(ucii) l(ibertus), Malc[bus]); S. AOUNALLAH, Le Cap Bon, jardin de Carthage, op. cit., p. 252 s., n° 3.

Tous les éditeurs mentionnent *duovir V* (« *V littera certissima est* ») que Z. Benzina Ben Abdallah traduit, actuellement, par *quinquennalis*.

AQVAE CARPITANAE

4 - Plaque de marbre blanc, entourée d'une corniche moulurée, (10,5 cm [1/3 de pied] x 13 cm [2/5 de pied] x 6 cm [1/5 de pied]), retrouvée à Korbous près de l'« hôtel des thermes » et conservée au Musée du Bardo.

Texte couché sur cinq lignes. Hauteur des lettres : 0,7-0,9 cm. Date : 42 av. J.-C.

D(ecimus) Laelius, D(ecimi) f(ilius), / Balbus, q(uaestor) pro/pr(aetore), assa, destrictar(ium) / solariumque / faciundu(m) coerav(it).

CIL VIII, 24106 = ILS 9367, cf. ILTun 852; ILLRP II, 1275; Z. BENZINA BEN ABDALLAH, *Catalogue des inscriptions latines païennes du Musée du Bardo*, cit., p. 203 s., n° 520; S. AOUNALLAH, *Le Cap Bon, jardin de Carthage*, cit., p. 348, n° 1.

TVNES

5 - *Tabula* fragmentaire en bronze découverte avant 1789, date à laquelle elle fut transportée à Paris à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Texte gravé sur treize lignes. Hauteur des lettres : 1 cm (ligne 1), 0,6 cm (lignes 2-13). Date : 26 avril 48 av. J.-C. (?).

C. Pomponiu[s ---] / hospitium tesseram[que ? hospitalem --- quam] / sinatu (sic) populoque Cur[ubitano --- fecit eidemque] / eius studio, beneficiis --- devincti ? publice] / privatimque C. Pompon[ium--- posterosque] / eius patronum sibi po[sterisq(ue) sueis adoptaverunt decretumque ?] / quom hospitale tessera [--- perferendum censuerunt. Egerunt legati ---] Himilconis f(ilius), Zentuci [---] / sufetes, Muthunilim Hi[--- f(ilius), ---] Milcatonis f(ilius), / Baric H[--- f(ilius), ---] Ammicaris f(ilius), Zecenor [--- filius, ---] Ammicaris f(ilius), Lilva Mi[--- f(ilius)]. Act(um) a(nte) d(iem) VI k(alendas) Mai(as). C. Caesar[e --- co(n)s(ulibus)].

CIL I, 2², 755; VIII, 10525 = ILS 6094; ILLRP II 1069; S. AOUNALLAH, *Le Cap Bon, jardin de Carthage*, cit., p. 251 s., n° 2 (il s'agirait pour l'auteur du troisième consulat et de l'année 46 av. J.-C.).

KARTHAGO

6 - Plaque rectangulaire en calcaire (49 cm [1 pied + 2/3] x 35 cm [1 pied + 1/6] x 13 cm) achetée par le Père Delattre, et provenant selon ce dernier, compte tenu des caractéristiques du support et du texte, de la nécropole de Birzez-Zitoun. Hauteur des lettres : 5,5 cm.

Q. Figilius Q. l(ibertus) / Diodorus ; / P. Fufius (mulieris) l(ibertus) Dama ; / Fufia P. l(iberta) Helena.

CIL VIII, 24917.

Le *titulus* est en rapport avec un *sepulchrum* de *liberti*: *Diodorus* affranchi par un *Q. Figilius, Dama*, affranchi par une femme de la *gens Fufia* et *Helena, liberta* d'un *P. Fufius*.

Les *Figilii* sont attestés parmi les *Hirpini*⁵⁴, alors que les *Fufii*, eux aussi attestés parmi les *Hirpini*, le sont également dans l'Italie méridionale⁵⁵.

7 - Stèle rectangulaire en calcaire dont la base n'est qu'ébouchée, vu qu'elle était destinée à être enterrée (72 cm [2 pieds + 1 once] x 37 cm [1 pied + 1 quart] x 12 cm). Hauteur des lettres : 5,5 cm (ligne 1), 4 cm (ligne 2), 2 cm (ligne 3).

C. Accius Sp. f(ilius) / Tiro hic situs / est.

CIL VIII, 24862.

Epitaphe de *C. Accius Tiro*, dont le gentilice est fréquent chez les *Peligni*⁵⁶.

8 - Stèle rectangulaire en calcaire (55 cm [1 pied + 5/6] x 25 cm [5/6 de pied] x 8,9 cm). Hauteur des lettres : 2-1,8 cm.

Communis/M. Vibbi Martia/lis ser(vus)/h(ic) s(itus) e(st).

CIL VIII, 24865.

La gens *Vibbia* est attestée en *Etruria*, *Umbria*, *Picenum* et *Apulia*¹⁵⁷.

9 - Stèle en calcaire de forme irrégulière (60 cm [2 pieds] x 27 cm x 13 cm). Hauteur des lettres : 3 cm (ligne 1), 2,5 cm (ligne 2), 2 cm (ligne 3).

Manlia D(ecimi) filia / Rufilla / hic s(ita) e(st).

CIL VIII, 24867.

Inscription funéraire d'une *Manlia Rufilla*, fille de *D(ecimus) Manlius*. La gens *Manlia* est attestée surtout en Campanie¹⁵⁸.

10 - Stèle en calcaire conchylifère arrondie au sommet (90 cm [3 pieds] x 45 cm [1,5 pied] x 36 cm) présentant une niche rectangulaire sur le tiers supérieur de la face antérieure où une plaquette en marbre blanc (22 cm x 16 cm) portant l'épithaphe est insérée. Hauteur des lettres : 2,5-2 cm.

Masclus/Benni Athymi (servus)/h(ic) s(itus) e(st).

CIL VIII, 24868.

Épithaphe de *Masclus*, esclave de *Bennius Athymus*, affranchi probablement d'un membre de la gens *Bennia*, d'origine campanienne¹⁵⁹.

11 - Plaquette en calcaire (41 cm [1 pied + 1/31] x 18 cm x 12 cm) avec une épithaphe gravée sur une seule ligne. Hauteur des lettres : 4 cm.

Pr(a)ecilia Tulli (uxor).

CIL VIII, 24872.

L'épithaphe mentionne une *Pr(a)ecilia*¹⁶⁰, probablement femme d'un membre de la gens *Tullia*¹⁶¹.

12 - Couvercle d'un ossuaire en calcaire (49 cm x 34 cm) d'un type punique bien documenté dans la nécropole hellénistique de Saint-Louis¹⁶².

Selon le Père Delattre, l'urne cinéraire aurait été réemployée à l'époque césarienne, date à laquelle l'épithaphe aurait été apposée¹⁶³, hypothèse qui n'est pas nécessaire. Hauteur des lettres : 3 cm.

Tryphaenis / Proclae l(ibertae).

CIL VIII, 24873.

13 - Stèle rectangulaire en calcaire (hauteur 70 cm [2 pieds + 1/3] x 21 cm [environ 2/3 de pied]) présentant une base destinée à être enterrée. Hauteur des lettres : 4,5-3 cm.

L(ucius) Vergilius / L(uci), L(uci) et mul(ieris) / l(ibertus) Rufio/h(ic) s(itus) e(st).

CIL VIII, 24874.

Épithaphe de *L. Vergilius Rufio*, affranchi des deux *Lucii Vergilii* (père et fils ?) et d'une *Vergilia* parente des deux précédents. La gens *Vergilia* est attestée principalement dans le *Latium*, mais aussi en Campanie¹⁶⁴.

14 - Stèle rectangulaire en calcaire (51 cm [1 pied + 2/31] x 27 cm x 9 cm) portant une inscription couchée sur deux lignes. Hauteur des lettres : 4,5 cm.

Vergilia L(ucii) l(iberta) / Pia h(ic) s(ita) est.

CIL VIII, 24875.

L'inscription commémore le lieu de sépulture d'une *Vergilia Pia*, affranchie d'un *L. Vergilius*, que l'on peut vraisemblablement identifier avec un des *duo Lucii Vergilii* de l'inscription précédente.

15 - Plaque en calcaire (32,5 cm x 22 cm x 7,5 cm) portant une épitaphe sur cinq lignes. Hauteur des lettres : 2 cm.

L(ucius) Atilius L(uci) l(ibertus) Hiero, furnari(us), / Valeria (mulieris) l(iberta) Euterpe, furnaria, / vivit. / C(aius) Valerius C(ai) l(ibertus) Dionisus, triari(us) / vivit.

CIL VIII, 24678.

Inscription d'un *sepulchrum* commun mentionnant deux *furnarii*, *L. Atilius L. l. Hiero* et *Valeria (mulieris) l. Euterpe*, et un *triarius C. Valerius C. l. Dionisus*. L'inscription précise que le premier était déjà décédé alors que les autres personnages étaient encore vivants¹⁶⁵. La *gens Atilia* est très répandue en *Etruria*, *Campania* et dans le *Latium*¹⁶⁶, alors que l'aire de diffusion des *Valerii* est très vaste¹⁶⁷.

Instrumentum domesticum

Vascula

16 - Coupe de l'atelier « des petites estampilles » (forme Lamboglia 27), portant quatre A en relief (dont trois sont dans un bon état de conservation) dans des cartouches rectangulaires, dont la production se situe entre la fin du IV^e siècle et le premier tiers du III^e siècle av. J.-C.

CIL VIII, 22645, 1. Cf. F. CHELBI, *Céramique à vernis noir de Carthage*, Tunis 1992, p. 42, n° 123, n° 133.

17 - Coupe à vernis noir (Campanienne A ?) (forme Lamboglia 8Ba ?), associée au numéro suivant, datable approximativement de l'année 100 av. J.-C. et portant un graffiti sur la paroi externe.

Sp(urii) Asinii

Cf. E. CHELBI, *Céramique*, cit., p. 36, 109, n° 74.

18 - Patère à vernis noir (Campanienne A ou officine de Teano) (forme Lamboglia 51 = CCF 2252), associée au numéro précédent, portant un graffiti sur la paroi externe.

Sp(urii) Asinii

Cf. F. CHELBI, *Céramique*, cit., p. 36, 109, n° 74.

Amphorae

19 - Amphore gréco-italique de production campanienne, datable de la fin du III^e siècle av. J.-C., portant un timbre en relief dans un cartouche rectangulaire. Actuellement à Carthage, au Musée de la Byrsa.

Tr(ebios) Loisio(s)

CIL I,2² 425 k = VIII, 22637,62 = ILLRP II, 1177.

20 - Amphore gréco-italique avec marque.

L. Valer[i] ?

Cf. A. L. DELATTRE, « Marques de potier relevées à Carthage », dans *Bulletin de l'Académie d'Hippone*, 21 (1886), p. 217, n° 73. Pour la définition du contexte, voir C. VANDERMERSCH, *Vins et amphores de Grande*

Grèce et de Sicile (IV^e-III^e s. av. J.-C.), Naples 1994, p. 135, n° 234.

21 - Amphore gréco-italique avec marque.

M. Antesti officina ?

CIL I,2^e, 3491 = VIII, 22637, 11. Cf. C. VANDERMERSCH, *Vins et amphores, cit.*, p. 145, n° 234.

22 - Amphore gréco-italique avec marque.

Q. Antr(---)

CIL VIII, 22637,10. Cf. C. VANDERMERSCH, *Vins et amphores, cit.*, p. 145, n° 234.

23 - Amphore Dressel 1B avec marque, datable de 43 av. J.-C.

Euta(ctus)

CIL I,2^e 3505 = VIII 22637, 37.

24 - Amphore apulienne (?) avec marque.

P(ubli) Ve(---) Bal(---)

CIL I,2^e 3543 d.

25 - Amphore avec une inscription peinte sur le col a) et sur la panse b).

a) *IM/C. Pans(a), A. Hirt(io)/co(n)s(ulibus)* (43 av. J.-C.)

b) *Gerilianianum*

CIL VIII, 22640, 1.

26 - Amphore avec une inscription peinte. *Libo, L. Atrant(ino) sic (consulibus)* (34 av. J. C.).

CIL VIII, 22640, 2.

27 - Amphore avec deux inscriptions peintes sur la panse.

a) *AR.F. VI / L. Volc() L. Aut() / co(n)s(ulibus)* (33 av. J.-C.)

b) *ALO ? / C. Caesare RMACE ? (titulus plus ancien que le précédent et se référant, selon le Père Delattre, à un consulat de César indéterminé).*

CIL VIII, 22640, 3.

AGER CARTHAGINENSIS

Malga

28 - Fragment de plaque en marbre avec une inscription dont seulement les trois dernières lignes sont conservées.

[Ex auctoritate / C. Sulpici] Galbae / [C. Pa]piri Carbonis, / [L. Calpu]rni Bestia[e / III vir(orum) a(gris) i(udicandis) a(ds)ignandis].

CIL I,2^e 695 = VIII, 12535 = ILS 28 = ILLRP I, 475.

Vaga

29 - Amphore gréco-italique avec marque.

Antio

CIL VIII, 22637,12.

TERRITOIRE DE VTHINA

30 - Henchir Aouine.

Arula en calcaire de forme parallélépipédique avec corniche moulurée à la base et à l'extrémité supérieure (hauteur : 20 cm ; largeur : 21 cm). La face antérieure porte une inscription trilingue, sur sept lignes : les trois premières lignes du texte sont rédigées en latin, les deux suivantes en

grec et les deux dernières en punique. Hauteur des lettres : 35 cm (ligne 1), 2 cm (lignes 2-5), 0,50 cm (lignes 6-7).

Texte latin : *Q. Marci[us ---]/Protomachus, [dec(uma)]/facta, l(ibens) m(erito) ?* ou bien *L(ucio) M(arcio) co(n)s(ule) M[---]*.

Texte grec : Κούινκτος Μαρκίος Πρωτό[]μαχος, Ἑρακλείδο[υ] ἰατρος]

Texte punique : *Quintus Marcius Proto[machus]* le médecin a donné [cet autel], en l'année des suffètes *Abdelmerqart* et *Adobaa[al]*.

CIL I,2² 707 = VIII, 24030 ; cf. L. GASPERINI, « Puglia tardo-republicana. Note epigrafiche », in S. ALESSANDRĀ, F. GRELLA (éd.), *Dai Gracchi alla fine della repubblica*. Atti del V Convegno di studi sulla Puglia romana, Mesagne, 9-10 aprile 1999, p. 129-146.

VTICA

31 - Plaque en marbre gris-noir, entourée d'une corniche moulurée (34 cm x 27 cm x 6 cm), trouvée à *Utica* et conservée au Musée du Bardo.

Le texte est couché sur cinq lignes. Hauteur des lettres : 3-2,5 cm. Date : environ 60 av. J.-C.

Q(uinto) Numerio Q(uinti) ff(ilio) / Rufo, q(uaestori) / stipendiarii / pagorum Muxsi, / Gususi, Zeugei

CIL I,2² 2513 cf. p. 839 = *IL Afr.* 422; *ILS* 9482; *ILLRP* I 388; Z. BENZINA BEN ABDALLAH, *Catalogue des inscriptions latines païennes du Musée du Bardo*, cit., p. 176, n° 440.

THABRACA

32 - Plaque rectangulaire en marbre de *Simitthus* (31,5 cm x 27 cm x 4,8 cm) por-

tant une inscription sur cinq lignes, trouvée lors de la constitution, en 1930-1939, du camp militaire de la Légion étrangère à Tabarka. Hauteur des lettres : 4,3 cm (ligne 1), 3,8 cm (ligne 2), 3,2 cm (ligne 3), 2,5 cm (ligne 4), 2,2 cm (ligne 5).

M. Lepido, imp(eratori) / tert(ium), pont(ifici) max(imo), / (trium)vir(o) r(ei) p(ublicae) c(onstituendae) bis, co(n)s(uli) / iter(um), patrono, / ex d(ecreto) d(ecurionum).

AE 1959, 77 ; *ILLRP* II, 1276.

HIPPO REGIVS

33 - Amphore Dressel 1B avec marque.

FAB

CIL I,2² 3506a = VIII, 22637,39.

CIRTA

34 - El-Hofra. Fragment de stèle votive, sur laquelle est représenté, à droite, au-dessous de l'inscription (insérée dans un cadre), un bélier en marche. Date : époque antérieure à la conquête romaine. Hauteur : 30 cm ; largeur : 15 cm ; épaisseur : 11 cm ; hauteur des lettres 1,5-2 cm.

C. Mu(n)atio(s) / Saturni (sacerdos ?).

ILAlg II 525, voir M. LE GLAY, *Saturne africain, Monuments*, tome II, Numidie-Maurétanies, Paris 1966, p. 28, n° 8 (*C. Munatio / Saturnino*).

35 - Fragment de stèle mutilée à droite et à gauche. Hauteur : 21,5 cm ; largeur : 30 cm ; épaisseur : 9,5 cm ; hauteur des lettres 2,5-4 cm.

[---] Anton(ios) Sa[turninus ?] / [---] v[otum] s[oluit] mer(ito).

ILAlg II 524, voir M. LE GLAY, *Saturne africain, Monuments*, tome II, cit., p. 27, n° 5.

Note paléographique : lettre A dépourvue de barre transversale; lettre E portant une double hampe verticale.

36 - Fragment de stèle mutilée dans les parties supérieure et inférieure. Le signe de Tanit est gravé en haut. La partie inférieure comprend le texte, gravé à l'intérieur d'une embrasure. Hauteur : 32 cm ; largeur : 24 cm ; hauteur des lettres : 2,5 cm.

Gabiedio[---]

ILAlg II 526, voir M. LE GLAY, *Saturne africain, Monuments*, tome II, cit., p. 28, n° 6.

37 - Amphore gréco-italique avec marque.

M. Antesti officina ?)

CIL I,2² 3491c. Cf. A. BERTHIER, « Un habitat punique à Constantine », *AntAfr* XVI, 1980, p. 23 ; C. VANDERMERSCH, *Vins et amphores, cit.*, p. 145, n° 234.

Notes

1 - PROC., *Bell. Vand.* II, 10, 13-23.

2 - BATES, O., *The Eastern Libyans*, London 1914, p. 256 ss. ; GSELL, ST., *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, Paris 1920, p. 338-343 ; KRAPPE, A. H., « Les Chananéens dans l'ancienne Afrique du Nord et en Espagne », *American Journal of Semitic Languages and Literature*, 57, 1940, p. 229-243 ; PUGLIESE CARRATELLI, G., « Cari in Libia », P., *La Parola del Passato*, 3, 1948, p. 15-19 ; DI VITA, A., « Libia », in AA.VV., *L'espansione fenicia nel Mediterraneo*, Roma 1971, p. 77-88 ; LEPALLEY, CL., *Les cités de l'Afrique romaine au Bas-Empire*, II, Paris 1981, p. 486 ; FANTAR, M. H., *Carthage. Approche d'une civilisation*, I, Tunis 1998, p. 63-64.

3 - PLIN., *N. H.* XVI, 216.

4 - PLIN., *N. H.* XIX, 63. Cf. ROUILLARD, P., « Maroc », in V. KRINGS (éd.), *La civilisation phénicienne et punique*, Leiden-New York-Köln 1995, p. 778-779.

5 - AUBET, M. E., *Tiro y las colonias fenicias de Occidente*, Barcelona 1997, p. 71-72.

6 - AMADASI GUZZO, M. G., « Notes sur les graffitis phéniciens de Mogador », in AA.VV., *Lixus* (Coll. EFR-166), Rome, 1992, p. 155-173.

7 - EADEM, *ibidem*, p. 173.

8 - DUPONT-SOMMER, A., « Une nouvelle inscription punique de Carthage », *CRAI*, 1968, p. 116-133.

9 - MOSCATI, S., *I Fenici e Cartagine*, Torino 1972, p. 593-594.

10 - MOSCATI, S., *I Fenici e Cartagine*, *op. cit.*, p. 579.

11 - SZNYCER, M., « Le punique en Afrique du Nord à l'époque romaine d'après les témoignages épigraphiques », in AA.VV., *Afrique du Nord antique et médiévale. Numismatique, langues, écritures et arts du livre, spécificité des arts figurés*, Paris 1999, p. 171-180.

12 - Cf. MOSCATI, S., *I Fenici e Cartagine*, *op. cit.*, p. 579.

13 - Cf. SIMON, M., *Punique ou berbère ? Note sur la situation linguistique dans l'Afrique romaine. Recherches d'histoire judéo-chrétienne*, Paris 1962, p. 88-100 ; MILLAR, F., « Local Cultures in the Roman Empire : Libyan, Punic and Latin in Roman Africa », *JRS*, LVIII, 1968, p. 126-134 ; GALAND, L., « Le problème des alphabets libyques », *BCTH*, XX-XXI, 1984-85, p. 159 ; *Id.*, « Les alphabets libyques », *AntAfr*, XXV, 1989, p. 69-81.

14 - CABRERA PEREZ, J. C., *La Prehistoria de Fuerteventura: un modelo insular de adaptación*, Madrid 1996, p. 423-425 ; PERERA BETANCORT, M. A. ; SPRINGER BUNK, R. ; CEJUDO BETANCORT, M. ; DE LEÓN HERNÁNDEZ, J., « Las inscripciones líbico-berberes de la Isla de Lanzarote », in AA.VV., *VIII Jornadas de Estudios sobre Lanzarote y Fuerteventura*, T. II, *Historia del Arte, Literatura, Lengua, Prehistoria, Arqueología*, Arrecife 1999, p. 487-519.

15 - CAMPS, G., *Les civilisations préhistoriques de l'Afrique du Nord et du Sahara*, Paris 1974, p. I et ss.

16 - CHABOT, J. B., *Recueil des inscriptions libyques*, Paris 1940-1941, n° 2.

17 - FÉVRIER, P.-A., *Approches du Maghreb romain*, II, Aix-en-Provence, 1990, p. 115.

18 - FÉVRIER, P.-A., *Approches du Maghreb*, *op. cit.*, p. 115.

19 - SKYL. III., DESANGES, J., *Recherches sur l'activité des Méditerranéens aux confins de l'Afrique*, Rome, 1978, p. 106. Cf. ALEXANDROS POLYHISTOR in *FGrHist*, III. 273 f. 43 = St. Byz. 424, 16-18 M. (F. JACOBY, *Die fragmente der Griechischen Historiker*, III. Kommentar zu nr. 262-296, Leiden 1964, p. 248-9 ; sur les *Libyka*, p. 274-5).

20 - GSELL, ST., *Histoire*, *op. cit.*, VII, p. 116-117 ; W. THIERLING, *Der Hellenismus in Klein Afrika*, Leipzig, 1911.

21 - Sur les graffitis grecs en Afrique, cf. J.-P. MOREL, « Quelques graffiti commerciaux de Carthage et ailleurs », *BCTH*, XXII, 1987-89, p. 280-1.

22 - BERTHIER, A. ; CHARLIER, R., *Le sanctuaire punique d'el-Hofra à Constantine*, Paris 1955, p. 167-176 ; J.-M. LASSÈRE, *Ubique populus. Peuplement et mouvements de population dans l'Afrique romaine de la chute de Carthage à la fin de la dynastie des Sévères (146 av. J.-C.-235 ap. J.-C.)*, Paris, 1977, p. 66-69.

23 - *TLE* 724 ; M. PALLOTTINO, « Les relations entre les Etrusques et Carthage du VII^e au III^e siècle », *CT*, XLIV, 1963, p. 23 et ss. ; M. MARTELLI, *Civiltà degli Etruschi*, Milano 1985, p. 229, 232.

24 - HEURGON, J., « Inscriptions étrusques de Tunisie », *CRAI*, 1969, p. 526-551 ; *Id.*, « Les dardanies en Afrique », *REL*, XLVII, 1969, p. 284-294 ; M. PITTAU, « Gli Etruschi e Cartagine : i documenti epigrafici », in *L'Africa Romana*, XI, Cartagine 1994, p. 1666 et ss.

25 - Cf. LIEBERT, Y., « Une inscription étrusque en Algérie », *REL*, 74, 1996, p. 38-46, cf. *AE* 1997, 1744.

26 - POL. III, 22, 8, cf. récemment, B. SCARDIGLI, *I trattati romano-cartaginesi*, Pisa 1991.

- 27 - POL. III, 24, II.
- 28 - Cf. BENABOU, M., *La résistance africaine à la romanisation*, Paris 1976, p. 37, 471-489 ; M. FANTAR, « L'épigraphie punique et néo-punique : la Tunisie et la Sardaigne », in AA.VV., *Rapporti tra Sardegna e Tunisia dall'età antica all'età moderna*, Cagliari 1995, p. 35-39.
- 29 - GSELL, ST., *Histoire*, *op. cit.*, p. 297 et ss ; ROMANELLI, P., *Storia delle province romane dell'Africa* (Studi pubblicati dall'Istituto Italiano per la Storia Antica. XIV), Roma 1959, p. 22 et ss. ; DECRET, F. ; FANTAR, M., *L'Afrique du Nord dans l'Antiquité, des origines au V^e siècle*, Paris 1981, p. 140 et ss.
- 30 - Cf. LASSÈRE, J.-M., *Ubique populus*, *op. cit.*, p. 144.
- 31 - Cf. ROMANELLI, P., *Storia*, *op. cit.*, p. 58 et ss. ; CARCOPINO, J., *Autour des Gracques*, Paris 1967, p. 305-306 ; E. GABBA, « Nota sulla rogatio agraria di P. Servilio Rullo », in *Mélanges Piganiol*, II, Paris 1966, p. 169 et ss. ; LASSÈRE, J.-M., *Ubique populus*, *op. cit.*, p. 103 et ss.
- 32 - LASSÈRE, J.-M., *Ubique populus*, *op. cit.*, p. 78, n° 10.
- 33 - LUZZATTO, G. I., *Roma e le provincie I, Organizzazione, Economia, Società*, Bologna 1985, p. 90.
- 34 - LASSÈRE, J.-M., *Ubique populus*, *op. cit.*, p. 87, n° 70 se référant à PLUT., *Cato LIX* ; Cf. G. I. LUZZATTO, *Roma*, *op. cit.*, p. 89.
- 35 - LASSÈRE, J.-M., *Ubique populus*, *op. cit.*, p. 109.
- 36 - *Ibid.*, p. 109. Cf. également AOUNALLAH, S., *Le Cap Bon, jardin de Carthage. Recherches d'épigraphie et d'histoire romano-africaines (146 a.C.-235 p.C.)*, Bordeaux, 2001, p. 27 et ss.
- 37 - Cf. WILSON, A., *Emigration from Italy in the Republican Age of Rome*, Manchester 1966, p. 14 ; LASSÈRE, J.-M., *Ubique populus*, *op. cit.*, p. 69.
- 38 - SALL., *Bell. Iug. XXI*, 2.
- 39 - LASSÈRE, J.-M., *Ubique populus*, *op. cit.*, p. 70 ; cf. également MASTINO, A. ; FRAU, S., « Studia Numidarum in Iugurtham adensa : Giugurtha, i Numidi, i Romani », in A. ALONI et L. DE FINIS (éd.), *Dall'Indo a Thule : i Greci, i Romani, gli altri, Atti del Convegno di Trento, 23-25 febbraio 1995*, (Labirinti 24), Trento 1996, p. 175 et ss.
- 40 - CARCOPINO, J., « Salluste. Le culte des Cereres et les Numides », *Revue historique*, 158, 1928, p. 7 et ss. ; LASSÈRE, J.-M., *Ubique populus*, *op. cit.*, p. 116, n° 306 ; MASTINO, A. ; FRAU, S., « Studia Numidarum », *op. cit.*, p. 206 et ss.
- 41 - LASSÈRE, J.-M., *Ubique populus*, *op. cit.*, p. 69-74.
- 42 - *De viris ill.* 73, 1.
- 43 - ROMANELLI, P., *Storia*, *op. cit.*, p. 82-83 ; T.R.S. BROUGHTON, *The Romanization of Africa proconsularis*, New York 1968, p. 32 et ss. ; LASSÈRE, J.-M., *Ubique populus*, *op. cit.*, p. 115 ; *ID.*, « L'organisation des contacts de population dans l'Afrique romaine sous la République et au Haut-Empire », in *ANRW II*, 10, 2, Berlin-New York 1982, p. 405 et ss.
- 44 - TEUTSCH, L., *Das Städtewesen in Nordafrika in der Zeit von C. Gracchus bis zum Tode des Kaisers Augustus*, Berlin 1962, p. 23 et ss. ; J. GASCOU, « Marius et les Gétules », *MEFR*, 77, 1965, p. 555-568 ; LASSÈRE, J.-M., *Ubique populus*, *op. cit.*, p. 120-124.
- 45 - Marius est conditor coloniae in *AE* 1951, 81, cf. P. QUONIAM, « A propos d'une inscription de Thuburnica (Tunisie). Marius et la romanisation de l'Afrique », *CRAI*, 1950, p. 332-336.
- 46 - LASSÈRE, J.-M., *Ubique populus*, *op. cit.*, p. 126-127. L'appellatif *Marianum* est adopté par le municipes de *Thibaris* à l'époque tardive (*CIL VIII* 26181), après la disparition du *pagus Thib(aritanus)* englobé dans le territoire de Carthage, encore attesté en 198 (*CIL VIII* 26179) ; cf. GASCOU, J., « La politique municipale de Rome en Afrique du Nord. II, Après la mort de Septime-Sévère », in *ANRW*, II, 10, 2, Berlin-New York 1982, p. 272.
- 47 - LASSÈRE, J.-M., *Ubique populus*, *op. cit.*, p. 126-127 ; RUGGERI, P. ; ZUCCA, R., « Nota preliminare sul *pagus* e sulla colonia di *Uchi Maius* (Henchir ed-Duamis, Tunisia) », in *L'Africa Romana*, X, Oristano 1992, p. 645 et ss. ; A. BESCHAOUCH, « Colonia Mariana "Augusta" Alexandriana *Uchitanorum Maiorum*. Trois siècles et demi d'histoire municipale en abrégé », in KHANOUSSI, M. ; MASTINO, A., (éd.), *Uchi Maius*, 1, Scavi e scoperte epigrafiche in Tunisia, Sassari 1997, p. 97 et ss.
- 48 - L'attestation de la tribu *Cornelia* à *Mustis* a récemment fait penser à cette localité comme à un lieu d'implantation des vétérans de Marius : cf. A. BESCHAOUCH, « *Mustitana*. Recueil des nouvelles inscriptions de *Mustis*, cité romaine de Tunisie », I, *Karthago XIV*, 1965-66, p. 117 et ss. ; LASSÈRE, J.-M., *Ubique populus*, *op. cit.*, p. 125-126.
- 49 - HEURGON, J., « Inscriptions étrusques », *op. cit.*, p. 526-551 ; LASSÈRE, J.-M., *Ubique populus*, *op. cit.*, p. 111 et ss. ; PITTAU, M., « Gli Etruschi e Cartagine », *op. cit.*, p. 1666 et ss.

- 50 - ROMANELLI, P., *Storia*, *op. cit.*, p. III et ss.
- 51 - GASCOU, J., *La politique municipale de l'Empire romain en Afrique Proconsulaire de Trajan à Septime-Sévère*, Roma 1972, p. 21-27.
- 52 - *Id.*, *ibidem*, p. 21-27 ; PLINE L'ANCIEN, *Histoire naturelle*, Livre V, 1-46 (1^{re} partie). « L'Afrique du Nord », texte établi, traduit et commenté par J. DESANGES, Paris, 1980, *passim* ; GASCOU, J., « La politique municipale de Rome », *op. cit.*, p. 139-144.
- 53 - LASSÈRE, J.-M., *Ubique populus*, *op. cit.*, p. 77, 140.
- 54 - BENABOU, M., *La résistance*, *op. cit.*, p. 37.
- 55 - LE GLAY, M., *Préface* à J.-M. LASSÈRE, *Ubique populus*, *op. cit.*, p. 9, dénombre environ 50 000 « inscriptions retrouvées à ce jour sur le territoire des provinces d'Afrique, de Numidie, de Mauritanie Césarienne et de Mauritanie Tingitane ».
- 56 - GSELL, ST., *Histoire*, VII, *op. cit.*, p. 115.
- 57 - ALFÖLDY, G., « Die Entstehung der epigraphischen Kultur der Römer an der Levanteküste », in AA.VV., *Roma y el nacimiento de la cultura epigráfica*, *op. cit.*, p. 130.
- 58 - SUSINI, G. C., *Epigrafia romana*, Roma 1982, p. 150.
- 59 - ROMANELLI, P., *Storia*, *op. cit.*, p. 63 et ss.
- 60 - JODIN, A., *Volubilis regia Iubae. Contribution à l'étude des civilisations du Maroc antique précaudien*, Paris, 1987, p. 229-230.
- 61 - CHATELAIN, L., « Volubilis : lingot de plomb avec inscription », *BCTH*, 1928-1929, p. 416-417 ; M. BESNIER, « A propos du lingot de plomb de Volubilis », *BCTH*, 1928-1929, p. 417-418 ; JODIN, A., *Volubilis regia Iubae*, *op. cit.*, p. 273, n° 228.
- 62 - JODIN, A., *Volubilis regia Iubae*, *op. cit.*, p. 264-266.
- 63 - LASSÈRE, J.-M., *Ubique populus*, *op. cit.*, p. 66 et ss.
- 64 - *Cf.* LE GLAY, M., *Saturne africain, Monuments*, tome II, *Numidie-Maurétanies*, Paris 1966, p. 27 et ss, n°s 5, 6, 8.
- 65 - KAI 119 = LEVI DELLA VIDA, G. ; AMADASI GUZZO, M. G., *Iscrizioni puniche della Tripolitania (1927-1967)*, Roma 1987, p. 74-82, n° 31.
- 66 - KAI 120 = LEVI DELLA VIDA, G. ; AMADASI GUZZO, M. G., *Iscrizioni puniche della Tripolitania*, *op. cit.*, p. 48-53, n° 21.
- 67 - IRT 319.
- 68 - LEVI DELLA VIDA, G. ; AMADASI GUZZO, M. G., *Iscrizioni puniche della Tripolitania*, *op. cit.*, p. 59-60, n° 24b = IRT 321-323.
- 69 - LEVI DELLA VIDA, G. ; AMADASI GUZZO, M. G., *Iscrizioni puniche della Tripolitania*, *op. cit.*, p. 5-70, n° 27 = IRT 318, 347.
- 70 - CIL VIII, 7 = IRT 349a = LEVI DELLA VIDA, G. ; AMADASI GUZZO, M. G., *Iscrizioni puniche della Tripolitania*, *op. cit.*, p. 33-4, n° 9.
- 71 - KAI 120 = IRT 319 = LEVI DELLA VIDA, G. ; AMADASI GUZZO, M. G., *Iscrizioni puniche della Tripolitania*, *op. cit.*, p. 61-2, n° 25.
- 72 - *Atlas Archéologique de la Tunisie*, Oudna, F.lle XXVIII, n° 43.
- 73 - LASSÈRE, J.-M., *Ubique populus*, *op. cit.*, p. 202, n° 283, 252 ; MAURIN, L., « Pagus Mercurialis Veteranorum Medelitanorum. Implantations vétéraines dans la vallée de l'oued Miliana. Le dossier épigraphique », *MEFRA*, 107, 1995, p. 134.
- 74 - DEGRASSI, A., *ILLRP I*, 134, p. 98, n° 2.
- 75 - GASPERINI, L., « Puglia tardo-repubblicana. Note epigrafiche », in ALESSANDRI, S. ; GRELLI, F. (éds.), *Dai Gracchi alla fine della repubblica. Atti del V Convegno di studi sulla Puglia romana, Mesagne, 9-10 aprile 1999*, Galatina, 2002, p. 129-146.
- 76 - BEN ABDALLAH, Z. ; BEN HASSEN, H. ; MAURIN, L., « L'histoire d'Uthina par les textes », in AA.VV., *Oudna (Uthina). La découverte d'une ville antique de Tunisie*, Bordeaux, Paris, Tunis 1998, p. 38-42.
- 77 - BERGER, PH. ; CAGNAT, R., « L'inscription trilingue d'Henchir Alaouin », *CRAI*, IV, XXVII, 1899, p. 51.
- 78 - *Cf.* CIL VIII, 24030 ; voir les réserves de PFLAUM, H.-G., « La romanisation de l'ancien territoire de Carthage punique à la lumière de découvertes épigraphiques récentes », *Ant.Afr*, IV, 1970 (= *Afrique romaine. Scripta varia* 1), p. 88.
- 79 - DEGRASSI, A., in *ILLRP I*, 134, p. 98, n° 2. Sur la documentation concernant la *decuma* dans les inscriptions républicaines, *cf.* S. PANCIERA, « Le iscrizioni votive latine », *Scienze dell'Antichità. Storia, Archeologia, Antropologia*, 3-4 (1989-1990), p. 913, n° 90.
- 80 - BERGER, PH. ; CAGNAT, R., « L'inscription trilingue », *op. cit.*, p. 51. Sur le médecin, *cf.* GUMMERUS, H., *Der Arztstand in römischen Reiche nach den Inschriften*, Helsingfors 1932, p. 82, n° 315.
- 81 - MAURIN, L., *Pagus*, *op. cit.*, p. 134.
- 82 - POINSSOT, CL., « Suo et Succubi », *Karthago*, X, 1959, p. 120-129 ; Z. BENZINA BEN ABDALLAH,

Catalogue des inscriptions latines païennes du Musée du Bardo, (Coll. EFR-92), Tunis-Rome 1986, n° 206.

83 - BESCHAOUCH, A., « Qu'est-ce que un "idurio" ? Spiritualité punique et culture latine en Afrique romaine », *MEFRA*, 102, 1990, p. 639-646.

84 - LASSÈRE, J.-M., *Ubique populus*, *op. cit.*, *passim*.

85 - *IL Afr.* 306 = *ILS* 9495 = BENZINA BEN ABDALLAH, Z., *Catalogue des inscriptions païennes du Musée du Bardo*, *op. cit.*, p. 73, n° 190.

86 - MERLIN, A., « Le sanctuaire de Baal et de Tanit près de Siagu », *Notes et Documents publiés par la Direction des Antiquités et Arts*, IV, Paris 1910, p. 22-24 = *KAI* 137.

87 - LE BOHEC, Y., *La troisième Légion Auguste*, Paris 1989.

88 - *CIL VIII* 7* = 171259 = *IL Alg.*, I, 1242.

89 - Sont exclus du corpus des *ILLRP* de l'Afrique, les textes épigraphiques suivants dont la chronologie, encore incertaine, a été placée entre l'époque républicaine et le début du principat d'Auguste : *CIL VIII* 24583 (*cf.* les observations de CAGNAT, R., « Note sur une inscription de Carthage relative à *Sex. Appuleius* », *CRAI*, 1906, p. 470-478) ; DE VILLEFOSSE, H., « La tessère de Bizerte », in *CRAI* IV, XXI, 1893, p. 319-325 ; *ILTun* 1636 (P. SALAMA, « Le milliaire archaïque de *Lorbeus* », in *Mélanges de Carthage offerts à Ch. Saumagne, L. Poinssot, M. Pinard*, Paris 1964-65, p. 97-115 ; DESANGES, J., *Pline*, *cit.*, p. 197, n° 6) ; *AE* 1967, 546 = 1968, 553 bis, un texte découvert à Tunis en 1958 est, selon toute probabilité, un faux (*CIL I*² 2, 4, p. VIII) : commémoration de la *consecratio* de Carthage par Scipion Emilien ; voir, en dernier, DI STEFANO MANZELLA, I., « Nexus inter titulum et rem/monumentum in epigraphia », in *XII Congressus Internationalis Epigraphiae Graecae et Latinae*, Barcelone, 7 septembre 2002, sous presse, qui tend à réhabiliter le document.

90 - DELATTRE, A. L., « Les cimetières romains superposés de Carthage (1896) », *Revue Archéologique*, III, XXXIII, 1898, p. 84.

91 - LASSÈRE, J.-M., *Ubique populus*, *op. cit.*, p. 105.

92 - LASSÈRE, J.-M., *Ubique populus*, *op. cit.*, p. 163.

93 - DELATTRE, A. L., « Les cimetières romains », *op. cit.*, p. 88-93, n°s 1, 3, 5, 6, 13, 14, 16, 17.

94 - *Id.*, *ibidem*, p. 88-93, n°s 2, 8.

95 - *Id.*, *ibidem*, p. 95, fig. 5.

96 - *Id.*, *ibidem*, p. 92-93, n° 16 (le formulaire se réfère à une sépulture de trois personnes).

97 - *Id.*, *ibidem*, p. 93, n° 17 (les dimensions de la

plaque pourraient indiquer que celle-ci appartenait à l'origine à un monument funéraire).

98 - *Id.*, *ibidem*, p. 92, n° 15.

99 - *Id.*, *ibidem*, p. 91, n° 12.

100 - BENZINA BEN ABDALLAH, Z., *Catalogue des inscriptions latines païennes du Musée du Bardo*, *op. cit.*, p. 203, n° 519.

101 - Pour d'autres attestations du terme *murus* inséré dans des inscriptions républicaines, *cf.* *ILLRP*, II, p. 478 (*index*).

102 - Pour d'autres attestations du terme *turres*, *cf.* *ILLRP* II, p. 479 (*index*).

103 - Sur le terme *posticus*, *cf.* CAGNAT, R., *Revue Archéologique*, *op. cit.*, p. 137.

104 - Sur la documentation épigraphique des *fossae*, *cf.* *ILS* 2487, 5319, 57971, 5982, 8004.

105 - BRÉAL, M., « Inscription de *Curubis* », *CRAI*, IV, XXIII, 1895, p. 33 ; DEGRASSI, A., in *ILLRP*, p. 227, n° 1 ; BENZINA BEN ABDALLAH, Z., *Catalogue des inscriptions latines païennes du Musée du Bardo*, *op. cit.*, p. 203.

106 - ROMANELLI, P., *Storia*, *op. cit.*, p. 114-116 ; DECRET, F. ; FANTAR, M., *L'Afrique du Nord*, *op. cit.*, p. 151-152.

107 - Comme l'indiquent explicitement les lignes 4-5 de l'inscription: *ex saxo / quadrato*.

108 - Les intégrations du *cognomen* de l'affranchi sont variables : *Malc[io]* (*CIL* I, 2², 788 ; VIII, 977) ; *Malc[us ?]* (*ILLRP* II, 580) ; *Malc[chio]* ou *Malc[bus]* (BENZINA BEN ABDALLAH, Z., *Catalogue des inscriptions latines païennes du Musée du Bardo*, *op. cit.*, p. 145, avec référence aux autres exemples de *CIL VIII*, 978 ; IIII5 ; 22637,72 ; 23272).

109 - Le nombre des différentes reconductions de *Lucius Pomponius* à la charge de *duovir* n'a pas encore été éclairci : en effet, à la ligne 3, l'indication de la magistrature est suivie d'une liaison entre V et T ou plus probablement de I et T. Il faudrait, dans ce dernier cas, entendre *it(erum)*. En effet, on ne peut accepter l'interprétation commune *duovir (quintum)* car *Curubis* est devenue *colonia Iulia* (*CIL VIII*, 12452) au plus tôt en 46 av. J.-C., à moins de ne pas partager avec J. SCHMIDT (*CIL VIII*, 12452, p. 1282) la thèse selon laquelle *Pomponius* aurait assumé la plus haute magistrature de *Curubis* avant la constitution de la colonie, en englobant ainsi dans le décompte des magistratures celles de l'époque pré-coloniale et celles de l'époque post-coloniale (DEGRASSI, A., *ILLRP* II, 580, n° 1). BENZINA BEN ABDALLAH, Z., *Catalogue des inscriptions latines païennes du Musée*

du Bardo, *op. cit.*, p. 145, a proposé l'interprétation (*quinquennialis*).

110 - DECRET, F. ; FANTAR, M., *L'Afrique du Nord*, *op. cit.*, p. 65.

111 - Cf. *supra* à propos de l'inscription n° 2.

112 - Cf. BENZINA BEN ABDALLAH, Z., *Catalogue des inscriptions latines païennes du Musée du Bardo*, *op. cit.*, p. 145, à propos de CIL VIII 10525 = ILS 6094. Voir *infra*, catalogue n° 5.

113 - ROMANELLI, P., *Storia*, *op. cit.*, p. 121, n° 2.

114 - Cf. *supra* à propos de l'inscription n° 3.

115 - Cf. VATTIONI, F., « Antroponimi fenicio-punici nell'epigrafia greca e latina del Nord Africa », *AION*, 1979, p. 177, n° 133a.

116 - Le rapprochement entre *Zentuci* et l'anthroponyme punique *ZNZ'* par G. HALFF, « L'onomastique punique de Carthage », *Karthago*, 12, 1963-64, p. 109, n'est pas à exclure.

117 - Cf. VATTIONI, F., « Antroponimi fenicio-punici », *op. cit.*, p. 181, n° 171.

118 - Cf. VATTIONI, F., « Antroponimi fenicio-punici », *op. cit.*, p. 177, n°s 133-133a, noms commençant par *Hi*, *Himilco* et *Himilcato*.

119 - *Id.*, *ibidem*, p. 182, n° 180.

120 - *Id.*, *ibidem*, p. 167-168, n°s 66-67.

121 - *Id.*, *ibidem*, p. 162, n° 26.

122 - A relier peut-être avec la racine *zqn* "ancien", signalée par VATTIONI, F., « Antroponimi fenicio-punici », *op. cit.*, p. 190, n° 271 à propos de *Zacunis*. Pour la finale en *-or*, probablement d'origine libyque, cf. FRŪZOULS, E., « Les survivances indigènes dans l'onomastique africaine », in *L'Africa Romana*, VII, Sassari 1989, p. 163.

123 - Le nom est apparemment unique. Pour la finale en *-a*, d'origine libyque, cf. FRŪZOULS, E., « Les survivances indigènes dans l'onomastique africaine », *op. cit.*, p. 163-164.

124 - Cf. GREGORI, G. L., « Forme onomastiche indigene e puniche ad *Apisa Maius*, *Siagu*, *Themetra* e *Thimiliga* », in *L'Africa Romana*, VII, Sassari 1989, p. 166-176 ; AOUNALLAH, S., « Une nouvelle inscription de *Vina* », in *L'Africa Romana*, IX, Nuoro 1991, p. 318.

125 - Cf. WISSOVA, P., in *RE* IV, s.v. *Cornificius* - 7, cc. 1624-1630.

126 - Cf. MUNZER, F., in *RE* XII I, s.v. *Laelius* - 6, cc. 411-413.

127 - Cf. par ex. *ILLRP* I, 395.

128 - Cf. ZUCCA, R., « Nota sui culti delle *aguae*

calidae in Africa e Sardinia », in AA.VV., *Scritti di antichità in memoria di Benita Sciarra Bardaro*, Fasano 1994, p. 211-212.

129 - Voir les observations de L. GASPERINI, « Ricerche epigrafiche in Sardegna - II », in *L'Africa Romana*, IX, Nuoro 1991, p. 592.

130 - Cf. REBUFFAT, R., « Vocabulaire thermal. Documents sur le bain romain », in AA.VV., *Les thermes romains* (Coll. EFR-142), Roma 1991, p. 9, 12, 20, 23, avec référence aux sources classiques et épigraphiques (CIL VIII, 24106 ; *IL Afr*, 459) du terme. Voir également AOUNALLAH, S., *Le Cap Bon*, *op. cit.*, p. 348.

131 - REBUFFAT, R., « Vocabulaire thermal », *op. cit.*, p. 8-9.

132 - *Id.*, *ibidem*, p. 9.

133 - BROUGHTON, T. R. S., *The Magistrates*, *cit.*, II, p. 184 (cf. BENZINA BEN ABDALLAH, Z., *Catalogue des inscriptions latines païennes du Musée du Bardo*, *op. cit.*, p. 176.)

134 - Cf. PICARD, G.-CH. ; MAHJOUBI, A. ; BESCHAOUCH, A., « *Pagus Thuscae et Gunzuzi* », *CRAI* 1963, p. 126. ; M'CHAREK, A., « Inscriptions découvertes entre *Zama Regia* (Henchir Zama) et [*Ma*]rag[ui] *Sara* (Henchir Chaar) », in *L'Africa Romana*, IX, Nuoro 1991, p. 251-264.

135 - Cf. GASCOU, J., « Les *pagi* carthaginois », AA.VV., *Villes et campagnes dans l'Empire romain*, Aix-en-Provence 1982, p. 139-175.

136 - Cf. PICARD, G.-CH. ; MAHJOUBI, A. ; BESCHAOUCH, A., « *Pagus Thuscae et Gunzuzi* », *op. cit.*, p. 128.

137 - Cf. GUEY, J. ; PERNETTE, A., « Lépidé à *Thabraca* », *Karthago*, IX, 1958, p. 85, 88.

138 - Cf. DEGRASSI, A., *ILLRP* II, 1276, p. 375. La dédicace de *Tergeste* à Octave (*ILLRP* I, 418) présente la même structure que cette inscription.

139 - Cf. CARCOPINO, J., « *Volubilis*, capitale de *Juba* », *BSNAF*, 1933, p. 146 ; voir JODIN, A., *Volubilis, regia Jubae*, *op. cit.* ; voir, à présent, H. GHAZI-BEN MAISSA, « *Volubilis* et le problème de *regia Jubae* », in *L'Africa Romana*, X, Oristano 1992, p. 243 et ss.

140 - Cf. *IAMar.*, lat. 448 = *AE* 1978, 897.

141 - Cf. JODIN, A., *Volubilis, regia Jubae*, *op. cit.*, p. 318-320.

142 - PLIN., *NH*, VI, XXXVII, 203. En ce qui concerne les inscriptions plus méridionales, jusqu'à Mogador, cf. *IAMar.*, lat. 339 et ss.

143 - *IAMar.*, lat. 841.

- 144 - Cf. MASTINO, A., « La ricerca epigrafica in Marocco (1973-1986) », in *L'Africa Romana*, IV, Sassari 1986, p. 338 et ss.
- 145 - Cf. MASTINO, A., « Un decurione dell'ala III Asturum, praepositus Castellum Tamudensis, in una nuova dedica a Giove nel dies natalis di Settimio Severo », *MEFRA*, CII, I, 1990, p. 247-270 ; *ID.*, « Il Castellum Tamudense in età severiana (riassunto) », *AntAfr* XXVII, 1991, p. 119-121.
- 146 - Cf. LENOIR, M., « Aulisua, dieu maure de la fécondité », in *L'Africa Romana*, III, Sassari 1985, p. 295-302.
- 147 - *AE* 1980, 995, = 1983, 996.
- 148 - *AE* 1987, 1128-31, cf. LENOIR, M., « Ab eo XXV in ora oceani colonia Augusti Iulia Constantia Zilil », in *L'Africa Romana*, IV, Sassari 1986, p. 443 et ss.
- 149 - Cf. VILLAVARDE VEGA, N., *Tingitana en la Antigüedad tardía (siglos III-VII)*, Madrid 2001, p. 335, n° 127.
- 150 - Pour les sources, cf. MARTÍNEZ HERNÁNDEZ, M., *Canarias en la mitología. Historia mítica del Archipiélago*, Santa Cruz de Tenerife 1992 ; MARTÍNEZ HERNÁNDEZ, M., *Las Islas Canarias de la Antigüedad al Renacimiento. Nuevos aspectos*, Santa Cruz de Tenerife 1996 ; MANFREDI, V., *Le isole Fortunate*, Roma, 1996.
- 151 - Cf. ATOCHE PEÑA, P. ; PAZ PERALTA, J. A. ; RAMIREZ RORIGUEZ, M. A. ; ORTIZ PALOMAR, M. E., *Evidencias arqueológicas del mundo romano en Lanzarote (Islas Canarias)*, Arrecife 1995.
- 152 - Cf. CABRERA PÉREZ, J. C., *La Prehistoria de Fuerteventura: un modelo insular de adaptación*, Fuerteventura 1996, p. 425-8 ; TEJERA, A. ; CHAUSA, A., « Les nouvelles inscriptions indigènes et les relations entre l'Afrique et les îles Canaries », *BCTH, n.s.*, Afrique du Nord, 25, 1999, p. 69-74.
- 153 - Cf. *IAMar.*, lat. 506, 603, 608, 619.
- 154 - LASSÈRE, J.-M., *Ubique populus*, *op. cit.*, p. 164, 461.
- 155 - *ID.*, *ibidem*, p. 164, 178, 461.
- 156 - *ID.*, *ibidem*, p. 80, 102, 163.
- 157 - *ID.*, *ibidem*, p. 703 (*index*) ; sur les origines de cette gens, cf. *Epigrafia e ordine senatorio*, Roma 1982, p. 109, 160, 234, 264, 271, 283.
- 158 - LASSÈRE, J.-M., *Ubique populus*, *op. cit.*, p. 161-163 et *index*, p. 700.
- 159 - *ID.*, *ibidem*, p. 164.
- 160 - *ID.*, *ibidem*, p. 164.
- 161 - *ID.*, *ibidem*, p. 80, 84, 163. L'épithète, dont l'expression est concise, devait être compréhensible dans le cadre d'un sépulcre commun.
- 162 - DELATTRE, A. L., *Les cimetières romains*, *op. cit.*, p. 91.
- 163 - *ID.*, *ibidem*, p. 91.
- 164 - LASSÈRE, J.-M., *Ubique populus*, *op. cit.*, p. 164.
- 165 - Cette mention est documentée dès l'époque républicaine tardive : cf. FRIGGERI, R. ; PELLI, C., *Vivo e morto nelle iscrizioni di Roma (Tituli - 2)*, Roma 1980, p. 161-162.
- 166 - LASSÈRE, J.-M., *Ubique populus*, *op. cit.*, p. 163-164.
- 167 - *ID.*, *ibidem*, p. 702 (*index*).